



Horaires d'ouverture



www.lavilledubois.fr





MADAME, MONSIEUR

Cette nouvelle édition du guide municipal

me permet de vous communiquer diverses informations relatives aux associations et au fonctionnement de nos services publics, ainsi que des renseignements généraux d'ordre pratique.

Les tarifs publics, hors école de musique et de danse, sont applicables à partir du 1er janvier 2017, à l'issue de la prise en compte par nos services des éléments permettant le calcul de votre quotient familial.

Vous trouverez également dans ce guide les renseignements nécessaires à vos démarches.

N'hésitez pas à le consulter et à nous faire part de vos suggestions pour, si nécessaire, en améliorer à la fois le contenu et la présentation de la prochaine édition.

Je vous souhaite une bonne rentrée et une très bonne reprise de vos activités associatives.

> Cordialement. Votre maire. JEAN-PIERRE MEUR

Guide municipal et associatif Edition annuelle - Août 2016

Tirage: 3 200 exemplaires Editeur: Mairie Place du Général de Gaulle 91620 La Ville du Bois Tél.: 01 64 49 59 49 www.lavilledubois.fr

Co-directrice: Régine Donneger

Directeur de publication : Jean-Pierre Meur

Adjoint au maire délégué à la communication: Dimitri Lavrentieff Rédactrice en chef:

Julie Blanvillain, avec la collaboration services municipaux. Tél.: 01 64 49 55 38 Photos: Julie Blanvillain

et autres contributeurs Photo couverture: Dominique

Conception: Emendo Impression: Imprimerie Payard



SOMMAIRE

· Connaître la commune ·

ménagères.....35

Déchèterie.....37

Vivre ensemble.....39

Avis aux promeneurs des bois39

Le conseil municipal8	Les services municipaux20
Présentation de la commune10	Accueil et état civil
Histoire	Service Educatif
Les missions	La direction26
de la commune15	Service Finances26 Service des
Compétences propres16 Compétences mutualisées17	Ressources Humaines
· Vivre dans la commu	ne ·
Administration 28 Cérer ses démarches 29 administratives 29 Etat civil 29 Elections 31 Etrangers 31 Urbanisme 31	Occupation du domaine public
Vie quotidienne32	Logement42
Se déplacer	Se loger

Faire des travaux chez soi44

Réalisations techniques......44

Demandes d'autorisation d'urbanisme.....44

S'absenter	Jeunesse
Solidarité47	Emploi64
Bénéficier d'aides	Point emploi
Enfance et jeunesse52	Temps forts sur la ville
Petite enfance 53 RAM communal 53 Multi-accueil "Les Ecureuils du Bois" 54 Accueil parents-enfants "1 2 3 Soleil" 55 Accompagnement des familles 55 Enfance 57 Ecoles 57 Inscription scolaire 58 Restauration scolaire 59 Accueils de loisirs 59 Tarif des prestations 61	espaces publics



Bloc notes

Numéros utiles	91
Plan de la ville	96

	1
	VAERE
	(© Andéol DEMEULEN
CONNAÎTRE/la commune/	
la commune /	
Le conseil municipal	

LE CONSEIL MUNICIPAL

Maire



Jean-Pierre Meur

Marcel Brun

infrastructures

Finances et

Adjoints au Maire



Jacky Carré Travaux, voirie, bâtiments publics, sécurité des bâtiments



Anne Berchon Petite enfance et jeunesse



Frédéric Delattre Educatif



Martine Peureux Culture, associations culturelles, festivités et jumelage



Dimitri Lavrentieff Communication, nouvelles technologies, liaison avec les habitants des quartiers



Marie-Claude Karnay Solidarité et affaires sociales

Les élus reçoivent les Urbisylvains sur rendez-vous : 01 64 49 59 40

Marie-Claude

Mortier

Sports

DÉPUTÉE: Nathalie Kosciusko-Morizet, députée de l'Essonne, tient une permanence parlementaire, sans rendez-vous, tous les vendredis de 10h à 12h30 en salle Condeixa (annexe hôtel de ville) située 3 bis rue des Ecoles à Longiumeau

Conseillers municipaux délégués



Michel Charlot Urbanisme



Christelle Derchain Environnement, cadre de vie, liaisons douces



Stéphanie Régnault



Maurice Bourdy
Suivi technique des manifestations culturelles
et sportives, cérémonies
commémoratives, sécurité des bâtiments



Natacha Boullié Relations avec les commerçants locaux et la chambre de commerce et d'industrie



Claude Lepetit Affaires communales relatives à certaines missions financières



Catherine Jouan Relations avec les bailleurs sociaux, instruction des demandes de logements aidés



Ibrahim Osseni Développement économique



Nicole Lebon Emploi et insertion



Patrick Bourillon
Déploiement des
manifestations
culturelles et sportives



Eliane Ciret
Relations avec le CLIC,
portage des repas,
aide à domicile



Damien Couennaux Performances énergétiques



Noëlle Michard Relations avec les seniors, suivi des manifestations locales destinées aux seniors



Robert Arnould-Laurent Très haut débit, système d'informations géographiques (SIG)



Sylvie lafrate Mutualisation des services, optimisation des moyens dans le domaine des ressources humaines

Conseillers municipaux



Véronique Micheline Pujol Gesbert



ie



Reynald Blanchet



Arnaldo Giarmana



Jocelyne Cloirec



Présentation de la commune

La Ville du Bois est située dans le nord de l'Essonne. à 20 kilomètres de Paris. en bordure de la RN 20 :

- au centre d'un triangle formé par les voies rapides A6, A10 et la Francilienne N104:
- · à proximité de l'aéroport d'Orlv.

• CARTE D'IDENTITÉ •

Population:

7 358 habitants (recensement de 2016)

Superficie:

360 hectares Relief marqué par 2 buttes culminant à environ 150 m

Préfecture : Evrv Sous-préfecture : Palaiseau

Canton: Longjumeau Conseil départemental de l'Essonne : Evry

HISTOIRE

La création du hameau de La Ville du Bois remonte aux Xe-XIe siècles. Le nom viendrait d'un petit bois que les habitants devaient traverser pour se rendre à l'église de Nozay. En 1467, La Ville du Bois compte 140 habitants, Nozay 75 et Marcoussis 60. La Ville du Bois reste une paroisse annexe de Nozav jusqu'à la révolution, faisant partie du diocèse de la généralité de Paris. Au XVIIIe, une grande partie des terres cultivables de La Ville du Bois est couverte de vignes. A la fin du XIXe, les vignobles partiellement détruits par le mildiou laissent peu à peu place à une culture maraîchère. Ainsi, au début du XX^e siècle. les 9/10^{es} de la population tirent leurs ressources du travail de la terre et de ses produits. Les habitants sont maraîchers et certains, marchands de fromages. L'accroissement de la population parisienne dans les années



qui suivirent la guerre de 1870 et, par la suite, la nécessité d'acheminer vers les marchés et les halles de la capitale des produits maraîchers, sont à l'origine de la création de la ligne de chemin de fer entre Paris et Arpajon. Ce train, "l'Arpajonnais", qui assure le trafic des marchandises ainsi que le transport des voyageurs, fonctionne de 1894 à 1936. La Ville du Bois est une commune d'origine rurale qui s'est urbanisée peu à peu sous l'effet de l'extension de la région parisienne.

TOURISME

Le syndicat d'initiative met Horaires d'ouverture : à la disposition des habitants des brochures, cartes et informations touristiques sur l'Ile-de-France. Il organise des manifestations locales : marché de Noël, Saint Fiacre, brocantes... A partir du 1er ianvier 2017, il sera remplacé par un Comité des fêtes qui coordonnera les événements. La fonction d'information touristique sera reprise par notre Communauté d'agglomération Paris-Saclay.

Jeudi de 8h30 à 12h



Syndicat d'Initiative

12 rue Ambroise Paré 91620 La Ville du Bois Tél.: 01 69 01 19 33 otsi@lavilledubois.fr

· 10 · · 11 ·

URBANISME

Le territoire est largement jardin qui constitue l'essentiel urbanisé sous forme d'habitat de l'occupation du sol. pavillonnaire. Le centre ville de boura.

- nord de la butte des Jones équipements). sur le plateau de Nozay (les bois de Saint- Eloi et bois Monsieur).
- individuel isolé : maisons de faible hauteur entourées d'un de la commune

- Secteur plus dense : le centre ancien a gardé son caractère ville et le long de la RN 20, dont les fonctions sont aussi plus · Zones boisées sur le versant variées (habitat, commerces,
- Marins (bois de la Turaude) et Deux secteurs d'activités économiques constitués essentiellement de grandes et • Plusieurs secteurs d'habitat moyennes surfaces commerciales situées au nord et au sud



Le Plan Local d'Urbanisme

Adopté au conseil municipal en 2012, le Plan Local d'Urbanisme précise, sur l'ensemble du territoire communal et sur les dix années à venir, les besoins en matière de développement économique, d'aménagement de l'espace, d'équilibre social de l'habitat, de transport, d'équipement et de services. La ville souhaite, tout particulièrement, mettre l'accent sur le développement durable, la mixité sociale avec la création de logements aidés, et le développement des activités économiques. La commune a lancé la révision du PLU le 18 novembre 2014.



+ d'infos sur www.lavilledubois.fr

ESPACES VERTS

- · La place Beaulieu est un grand espace vert, très ouvert, qui accueille brocantes, fêtes et autres animations. Elle est située en centre ville.
- · Les **bois** couvrent un tiers du territoire communal (117 hectares) · le bois de la Turaude le bois de Monsieur de Saint Eloi, le bois du Gros Chêne, Ils constituent une ceinture végétale au nord et au sud-ouest de la commune et abritent de nombreux sentiers



· La commune est traversée par un sentier de randonnée reliant les bois et qui se rattache au sud avec le GR 111 et au nord avec le GRP Ceinture verte d'Ilede-France

(IMETIÈRE

Horaires d'ouverture

- Du 1er avril au 31 octobre 8h30 - 20h
- · Du 1er novembre au 31 mars : 9h - 18h

Le réaménagement du cimetière

Le cimetière et le columbarium ont été agrandis en 2012. Deux parkings, rue du Gaizon et chemin des Riots en facilitent l'accès



Règlement du cimetière sur www.lavilledubois fr



Rue du Gaizon 91620 La Ville du Bois

(VLTES

Culte catholique

Messe le dimanche à 9h30 à l'Eglise Saint-Fiacre



Paroisse Saint Fiacre

Presbytère 15 rue des Cailleboudes 91620 La Ville du Bois Tél · 01 69 01 06 41 paroisselavilledubois@laposte.net



+ d'infos

sur www.basilique-de-longpont.fr/la-ville-du-bois

· CONNAÎTRE LA COMMUNE ·

JUMELAGE

L'année 2001 a vu la signature du traité d'amitié entre La Ville du Bois et Tirschenreuth commune allemande située en Bavière. Les associations "ECRI" et "Amitié" organisent des rencontres sportives et **culturelles**, qui permettent de resserrer les liens entre les habitants de ces deux villes II existe aujourd'hui une place "La Ville du Bois" en Bavière, l'hébergement chez l'habitant ainsi qu'un panneau indiquant la direction et la distance entre nos deux villes, soit 893 km : de même une place dénommée "Tirschenreuth", route de Nozay, a été inaugurée en mars 2006. Une carpe, emblème fétiche de la ville jumelle, décorée par des artistes locaux. a été installée sur la place au nom de La Ville du Bois à Tirschenreuth, événement qui

faisait suite à une précédente remise d'une carpe décorée aux couleurs de la ville bavaroise. Ces échanges ont fait l'objet de festivités auxquelles ont participé de nombreux habitants des deux communes, rassemblés dans les associations respectives de jumelage. Dans ces opérations festives et hautes en couleur, est de règle. Ville entourée de nombreux étangs et forêts, Tirschenreuth développe un sens de l'hospitalité hors du commun de la part de ses habitants

Cette amitié partagée a connu en 2011 un point culminant pour le 10e anniversaire du jumelage, à Tirschenreuth et à La Ville du Bois.





+ d'infos sur

http://www.stadt-tirschenreuth.de http://www.tircam.de/cam.html http://jumelage.vdb.free.fr



Les missions de la commune

Quelle que soit leur taille, les communes ont des compétences strictement identiques. Elles ont une vocation générale instituée par la loi du 5 avril 1884 : "Le conseil municipal règle, par ses délibérations, les affaires de la commune". Si la commune est l'échelon qui a été le moins concerné par la décentralisation*, ses missions ont néanmoins été élargies par la loi du 13 août 2004, dans les domaines de l'urbanisme. des transports, de l'enseignement, de l'action économique, du logement, de l'action sanitaire et sociale et de la culture.

*La décentralisation est le processus consistant pour l'Etat à transférer au profit des collectivités territoriales certaines compétences et les ressources correspondantes.

.14 . · 15 ·

COMPÉTENCES PROPRES

État civil. élections

- Etat civil: enregistrement des mariages, naissances et décès... : lire en page 29.
- Organisation des élections, révision des listes électorales...: lire en page 31.

Éducation

- Construction, entretien et aestion des structures petite enfance, accueils de loisirs...: lire en page 53.
- Construction et entretien des écoles : lire en page 57.

Cadre de vie

- Entretien des voies communales. construction et entretien des équipements publics...: lire en page 21.
- Gestion des espaces naturels, déchets (collecte. traitement). eau (distribution. assainissement)...: lire en pages 21 et 35.
- Elaboration et approbation du plan local d'urbanisme. délivrance des permis de construire...: lire en pages 12 et 44.
- · Logement social: lire en page 43.
- Transports scolaires : lire en page 58.

Action sociale

· Compétence facultative. en complément de celle du département : lire en page 48.

Sécurité

• Tranquillité publique, police municipale, circulation et stationnement...

lire en pages 34 et 46.

Culture

- · Gestion des bibliothèques. conservatoires municipaux organisation et financement de l'enseignement artistique initial (musique, danse)...: lire en page 70.
- Gestion des équipements culturels et sportifs, subventions aux associations...: lire en page 68.

COMPÉTENCES MUTUALISÉES

Compétences à l'échelle de l'agglomération

Créée le 1er janvier 2016, la Communauté Paris-Saclav réunit les anciennes Communautés d'agglomération Europ'Essonne (CAEE) et du Plateau de Saclay (CAPS), étendue aux communes de Verrières-le-Buisson et de Wissous. Au total, ce sont 27 communes pour 300 000 habitants qui composent le territoire

La Communauté Paris-Saclay, constituée par la mise en œuvre du Schéma Régional de Coopération Intercommunale issu de la loi MAPTAM, a installé sa gouvernance le 7 janvier 2016, lors du premier Conseil communautaire

En ordre de marche, la communauté d'agglomération poursuit néanmoins sa construction.

Compétences

- Développement économique et innovation
- Aménagement du territoire
- Voirie et espaces publics
- Environnement et développement durable
- Transport et mobilités
- Politique de la ville
- Insertion et emploi
- Culture et sport

La Ville du Bois compte deux représentants : Jean-Pierre Meur et Anne Berchon.





Communauté Paris-Saclay

1 rue Jean Rostand 91 898 ORSAY Tél.: 01 69 35 60 60



+ d'infos sur

http://paris-saclay.com/ https://www.facebook.com/communauteparissaclay/

Ordures ménagères

Depuis le 1er juin 2016, le Syndicat Mixte des Ordures Ménagères (SIOM) de la Vallée de Chevreuse a repris la compétence de la collecte des ordures ménagères. La filière comprend la collecte en porte à porte. l'incinération des ordures ménagères, le tri sélectif (papiers-journaux, plastique, verre, acier...) et la valorisation



des matériaux triés par des entreprises spécialisées.



(OMPÉTENCES MUTUALISÉES (SUITE)



Piscine intercommunale

La piscine Christine Caron située à Montlhéry est gérée par le Syndicat Intercommunal de la Région de Montlhéry. Elle dispose de trois bassins, dont un de 25 mètres.

Le SIRM existe depuis 1973 et regroupe trois communes : La Ville du Bois. Linas et Montlhéry.



Piscine intercommunale **Christine Caron**

Avenue du Téméraire 91310 Montlhéry Tél.: 01 69 01 22 99 piscinedusirm@orange.fr

Délégués du SIRM

Délégués titulaires : Maurice Bourdy. Ibrahim Osseni Stéphanie Régnault

Délégués suppléants : Nicole Lebon. Claude Lepetit, Jean-Pierre Meur

SIRM Tél.: 01 64 49 59 29

Eaux usées

Les eaux usées sont gérées par le Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement Hydraulique de la Vallée de l'Yvette (SIAHVY) et le Syndicat de

Les deux entités ont pour missions de construire et de gérer les infrastructures nécessaires

au traitement des eaux usées. Elles assurent également l'aménagement et la réhabilitation de la vallée de l'Yvette (pour le SIAHVY) et de la vallée de l'Orge (pour le Syndicat de l'Orge), dans le cadre du développement durable (préservation des zones humides).

Délégués du SIAHVY

Déléqués titulaires : Michel Charlot Maurice Bourdy Délégués suppléants : Christelle Derchain. Jacky Carré

Délégués du Syndicat de l'Orge

Délégués titulaires : Natacha Boullié, Jacky Carré Délégués suppléants : Ibrahim Osseni. Christelle Derchain



SIAHVY

12 Avenue Salvador Allende 91165 Saulx-les-Chartreux Tél.: 01 69 31 72 10 Fax: 01 69 31 37 31 infos@siavhv.fr www.siahw.org



Syndicat de l'Orge

163. route de Fleury 91172 Viry-Châtillon cedex Tél.: 01 69 12 15 40 Fax: 01 69 45 09 21 info@syndicatdelorge.fr www.svndicatdelorge.fr

.18 . .19 .



Les services municipaux

Accueil et état civil

Missions

- Répondre aux demandes d'actes d'état civil (naissances, reconnaissances, mariages, décès).
- · Gérer les affaires générales: carte nationale d'identité. recensement militaire livret de famille.
- Gérer les concessions du cimetière
- Effectuer les inscriptions sur les listes électorales et leurs mises à jour.
- Délivrer les attestations d'accueil
- Répondre aux demandes de débit de boisson.

Horaires d'accueil du public

Lundi, mardi, jeudi, vendredi: 8h30 - 12h et 14h30 - 17h30 Mercredi, samedi: 8h30 - 12h15



Responsable: **Nathalie Canteloup**

Mairie - Place du Général de Gaulle 91620 La Ville du Bois Tél · 01 64 49 59 49 Fax: 01 64 49 59 39 etatcivil@lavilledubois.fr

Services Techniques

Missions

Travaux et gros entretien

Construction et rénovation des bâtiments communaux et de la voirie communale

Travaux sur domaine public et gestion du patrimoine communal

- Suivi des aros travaux et des demandes d'interventions techniques qui émanent des riverains des écoles des différents établissements ou services municipaux (comme par exemple la gestion technique des manifestations municipales).
- Gestion des relations avec les entreprises qui interviennent sur la commune (entretien voirie, éclairage public, électricité, eau, nettoyage des rues...).
- Gestion des assurances.
- Petit entretien bâtiment.



voirie, espaces verts. Logistique technique des fêtes et cérémonies.

- Relais auprès des structures intercommunales ou des prestataires pour les compétences qui leur sont transférées (comme l'eau. l'assainissement, les ordures ménagères...).
- · Lancement ou suivi de certaines études, telles que le SIG (système d'information géographique communautaire). le schéma directeur d'assainissement. les zones d'activités d'intérêt

. 20 . .21. communautaire (Carrefour, Truffaut, Les Graviers), la signalétique, les liaisons douces, les trames bleues et vertes, le très haut débit, le syndicat mixte RN 20...

Environnement

- Entretien des bois. Des diagnostics forestiers réguliers permettent de sécuriser les bois et un nettoyage a lieu chaque année dans le cadre de l'opération "Essonne verte. Essonne propre".
- Procédés écologiques. Nettoyage du bac à sable, place Beaulieu, à l'aide de procédés écologiques.
- Limitation d'émissions de CO2. Entretien des bâtiments communaux. en privilégiant les solutions "durables" et peu énergivores.
- Assainissement collectif. La gestion des réseaux d'assainissement a été confiée au Syndicat de l'Orge.
- Assainissement non collectif. En juin 2010, le conseil municipal a décidé de créer un service public d'assainissement non collectif et de confier cette

gestion au SIAHVY (Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement Hydraulique de la Vallée de l'Yvette). Les redevances s'élèvent à 55 € pour le contrôle des installations neuves (conception et implantation), à 145 € pour la vérification de la bonne exécution des ouvrages neufs et à 160 € pour le contrôle périodique des maisons anciennes

Horaires d'accueil du public

Lundi, mardi, ieudi, vendredi : 8h45 - 11h45 et 13h30 - 17h15 Mercredi, samedi: 8h45 - 11h45



Direction des Services **Techniques**

20 rue Ambroise Paré 91620 La Ville du Bois Tél.: 01 64 49 56 80 Fax: 01 64 49 56 89 techniques.accueil@ lavilledubois.fr

Courriers à adresser à : **Direction des Services Techniques**

Mairie - Place du Gal de Gaulle 91620 La Ville du Bois

Service Urbanisme Missions

Informations relatives au droit des sols : cadastre, projets de construction ou de modification, rèales d'urbanisme du Plan Local d'Urbanisme.

Horaires d'accueil du public

Lundi, mardi, jeudi, vendredi: 8h45 - 11h45 et 13h30 - 17h15 Samedi: 8h45 - 11h45 Mercredi: uniquement sur rdv



Responsable: **Ruth Bendavid**

20 rue Ambroise Paré 91620 La Ville du Bois Tél · 01 64 49 56 80 Fax: 01 64 49 56 89 urba@lavilledubois.fr

Courriers à adresser à : Service Urbanisme

Mairie - Place du Gal de Gaulle 91620 La Ville du Bois

Service Petite Enfance Missions

- Informer et orienter les familles et les accompagner dans leur choix du mode de garde.
- Assurer le relais entre les différents partenaires institutionnels et les familles
- Intervenir en cas d'urgence.
- Gérer les structures Petite enfance (multi-accueil. RAM, accueil parents/ enfants) et accompagner les professionnels du secteur.
- Mettre en oeuvre et soutenir les actions Petite enfance et celles concernant la parentalité.

Horaires d'accueil du public

Permanences sur rendez-vous de la responsable du service. le mardi de 18h à 19h30 et le mercredi de 10h30 à 12h30, au 23 rue du Grand Noyer.





Responsable: **Chrystelle Noirot**

23 rue du Grand Noyer 91620 La Ville du Bois Tél.: 01 69 63 32 77 petiteenfance@lavilledubois.fr

Service Educatif

Missions

- Accueillir et informer les administrés sur les structures éducatives de la commune.
- Gérer les structures éducatives (écoles accueils de loisirs, cantines scolaires...).
- Etre le relais entre les différents partenaires institutionnels et les parents.

Horaires d'accueil du public

(hors vacances scolaires) Lundi: 8h15 - 10h et 14h30 - 17h45 Mardi, jeudi : 8h15 - 12h et 14h30 - 17h45 Mercredi : 8h15 - 12h Vendredi : 8h15 - 12h

et 14h30 - 17h30





Responsable: **Cyril Caulay**

Mairie Place du Gal de Gaulle 91620 La Ville du Bois Tél.: 01 64 49 59 45 Fax · O1 64 49 59 48

educatif@lavilledubois.fr

.22.

Centre Communal d'Action Sociale

Missions

L'action du CCAS vise à soutenir le public dans la résolution de ses difficultés sociales, à développer une dynamique d'insertion favorisant la citovenneté et la création de lien social, et à favoriser l'accès à la formation et à l'emploi.

Le CCAS a vocation à intervenir au profit de l'ensemble de la population : les familles, les ieunes. les personnes âgées. les personnes en situation de handicap et toute personne en difficulté. Il est chargé de mettre en œuvre une action sociale globale et des actions spécifiques. Il exerce son action en liaison étroite avec les services et institutions publics et privés.

Horaires d'accueil du public

Sans rendez-vous Lundi, ieudi : 14h - 17h Mardi. vendredi : 9h - 12h

et 14h - 17h Mercredi: 9h - 12h Sur rendez-vous Lundi et Jeudi : 9h - 12h



Responsable: Valérie Bianchi

23 rue du Grand-Noyer 91620 La Ville du Bois Tél.: 01 69 63 32 79 ccas@lavilledubois.fr

Police municipale

Missions

- Prévenir et dissuader les incivilités et actes de malveillance.
- Rassurer la population par la présence des policiers sur le territoire de la commune.
- Faire respecter les règles de stationnement et de circulation routière
- Veiller à la salubrité publique, à l'ordre et à la tranquillité de chacun. En concertation avec la gendarmerie, des patrouilles sont effectuées à des horaires aléatoires et confidentiels



Horaires d'accueil du public

- Le service de la police municipale est ouvert du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30 (sauf le mercredi après-midi) pour les dépôts de mains courantes. En cas d'absence, les agents de la police municipale restent ioignables au 01 64 49 55 60.
- En cas d'urgence, composer
- Pour tout dépôt de plainte, s'adresser à la Brigade Territoriale Autonome de Gendarmerie de Nozav (tél.: 01 69 63 25 00).



Responsable: Jean-Louis Lenud

15 rue du Grand Noyer 91620 La Ville du Bois Tél.: 01 64 49 55 60 police@lavilledubois.fr

Service Culture. Sport, Jeunesse et Vie associative Missions / Culture

- Faciliter l'accès à la culture de tous les publics. Relayer des manifestations nationales (fête de la science fête du patrimoine, fête des voisins...). travailler en partenariat avec des organismes spécialisés à valeur pédagogique reconnue. soutenir des initiatives locales et promouvoir des artistes liés à La Ville du Bois (salon des artistes locaux, donation Andréou, expositions...), développer avec l'association ECRI des échanges culturels avec Tirschenreuth.
- Gérer deux structures municipales : la bibliothèque et l'école de musique et de danse.

Sport

- Faire vivre les infrastructures. sportives de la ville, en optimiser l'utilisation et l'occupation.
- Développer le sport dans la commune, en organisant la balle aux prisonniers. la fête du sport...

Jeunesse

• Gérer la structure ieunesse ouverte aux adolescents et préadolescents (Micado).

Vie associative

- Gérer les salles municipales et le matériel.
- Soutenir les associations au travers de subventions. d'informations, d'aide à l'organisation de leurs manifestations (logistique. achats, communication...).

Horaires d'accueil du public

Lundi, mardi, jeudi, vendredi: 8h30 - 12h et 14h30 - 17h30 Mercredi · 8h30 - 12h



Responsable: **Karine Maccarone**

Mairie

Place du Gal de Gaulle 91620 La Ville du Bois Tél.: 01 64 49 55 40

Fax: 01 64 49 59 39 culture.sport@lavilledubois.fr

Service Communication Missions

Informer la population sur l'actualité de la commune. à l'aide de ·

- "La Feuille du Bois", magazine mensuel d'information
- www.lavilledubois.fr. le site internet de la ville.
- la lettre d'information électronique.
- le présent quide annuel municipal et associatif,
- les panneaux électroniques d'affichage.
- des panneaux fixes d'affichage administratif comprenant, entre autres des affiches sur les

événements de la ville.

• les relations avec la presse.

Horaires d'accueil du public

Lundi, mardi, jeudi, vendredi: 8h30 - 12h et 14h - 17h30 Mercredi · 8h30 - 12h



.25.

Responsable: Julie Blanvillain

Mairie

Place du Gal de Gaulle 91620 La Ville du Bois Tél.: 01 64 49 55 38

Fax · 01 64 49 59 39 communication@lavilledubois.fr

.24.

· CONNAÎTRE LA COMMUNE ·

Services administratifs

Mairie - Place du G^{al} de Gaulle 91620 La Ville du Bois LA DIRECTION

Les services municipaux assurent leurs missions sous la responsabilité de la direction générale.

Directrice générale des services: Régine Donneger Directrice générale adjointe, responsable des affaires juridiques: Christine Mermet

Tél.: 01 64 49 59 49 Fax: 01 64 49 59 39 juridique.direction@lavilledubois.fr

SERVICE FINANCES

- Préparer le budget
- Mandater les factures
- Encaisser les recettes
- Solliciter les subventions
- Gérer la dette et la trésorerie

Responsable: Hélène Clément

Tél.: 01 64 49 59 33 Fax: 01 64 49 59 39 finances@lavilledubois.fr

SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

- Elaboration du budget et gestion des recrutements.
- Promotion des agents de la collectivité via la mobilité interne et la mise en oeuvre de formations.
- Cestion de l'ensemble des dossiers administratifs des agents municipaux : paie, gestion des carrières, des maladies et des retraites.
- Mise en oeuvre des actions en matière d'hygiène et de sécurité pour l'ensemble des services municipaux.

Responsable: Fanny Coulon

Tél.: 01 64 49 59 49 Fax: 01 64 49 59 39

ressources humaines @ lavilled ubo is. fr

Secrétariat du Maire Monsieur le Maire reçoit, sur rendez-vous :

- le mardi
- le jeudi à partir de 18h

Marion Imbert

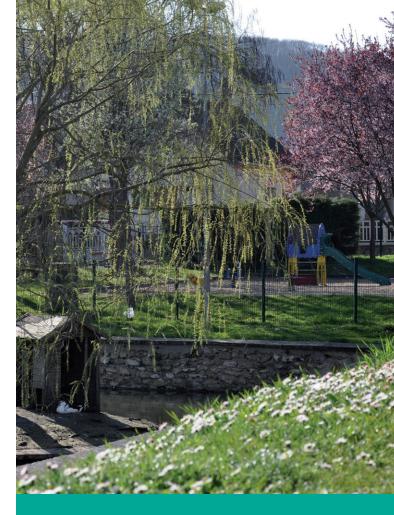
Mairie Place du G^{al} de Gaulle 91620 La Ville du Bois Tél.: 01 64 49 59 49

Fax: 01 64 49 59 39

maire.secretariat@lavilledubois.fr

• COMMUNIQUER AVEC LA MAIRIE •

Les services municipaux sont à votre disposition. **Vous pouvez les contacter par téléphone ou, sur www.lavilledubois.fr, en cliquant sur Contact**. Ce formulaire vous permet de signaler une anomalie sur la voirie et dans les lieux et espaces publics, d'informer d'un problème de sécurité, de prendre contact avec les services municipaux...



VIVRE dans / la commune

Administration	28
Vie quotidienne	
Logement	42
Solidarité	47
Enfance et jeunesse	
Emploi	64
Loisirs	67



Administration

GÉRER SES DÉMARCHES ADMINISTRATIVES



Service Etat Civil

01 64 49 59 49

Coordonnées complètes et horaires en page 21



[Côté pratique/ Démarches administratives1

ETAT (IVIL Carte d'identité

La demande de carte nationale d'identité s'effectue à la mairie.

La présence du demandeur est obligatoire (prise de l'empreinte et signature).

Gratuite. la carte nationale d'identité a une durée de validité de 15 ans pour les adultes et 10 ans pour les mineurs.

Pour un renouvellement ou une première demande, présenter les originaux suivants :

- deux photos d'identité.
- un acte de naissance de moins de 3 mois (première demande),
- une pièce justificative de domicile récente
- l'ancienne carte d'identité pour le renouvellement
- l'acte de mariage pour le nom marital,
- le justificatif de nationalité française le cas échéant.

En cas de perte, une déclaration de perte sera établie lors du dépôt du dossier.

En cas de vol, effectuer un dépôt de plainte auprès de la gendarmerie et, muni de cette attestation, refaire un dossier auprès du service Etat civil.

Dans les 2 cas il sera demandé 25 € en timbres fiscaux et le cas échéant un acte de naissance.

Passeport

Depuis 2009, le passeport biométrique n'est plus délivré par la mairie de La Ville du Bois. Pour effectuer une demande et connaître la liste des documents demandés consulter www.service-public.fr. Pour savoir quelles mairies établissent les passeports, rendez-vous sur www.passeport. ants.gouv.fr. Le passeport est désormais un titre individuel. La fabrication des passeports biométriques exclut toute délivrance immédiate du titre: plus de dossier en urgence. Les délais de délivrance sont estimés à un mois minimum hors période approchant les congés. La durée de validité est de 10 ans pour les adultes. de 5 ans pour les mineurs. En cas de perte, refaire le dossier auprès d'une des mairies équipées, en présentant une déclaration sur l'honneur

En cas de vol effectuer un dépôt de plainte auprès de la gendarmerie et, muni de cette attestation, refaire un dossier auprès d'une des mairies éauipées.

Autorisation de sortie de territoire

Depuis le 1er janvier 2013, il n'est plus demandé d'autorisation de sortie de territoire aux mineurs voyageant sans leurs parents. Seuls sont obli-

gatoires les titres d'identité demandés par le pays de destination : carte d'identité dans l'Union Européenne, passeport hors Union Européenne.

Cependant, certains pays imposent des pièces administratives supplémentaires, telles qu'un visa ou une autorisation parentale pour les mineurs.



www.diplomatie.gouv.fr

[Conseils aux voyageurs]

Recensement militaire

Le jeune à partir de 16 ans doit se présenter à la mairie, seul ou accompagné, muni des pièces suivantes :

- carte d'identité
- livret de famille.
- justificatif de domicile si la carte nationale d'identité n'est pas à la bonne adresse.

Déclaration de vie maritale

La déclaration de vie maritale s'effectue en mairie. Les conjoints (présence des 2 obligatoire) doivent présenter :

S'ils sont accompagnés de témoins

- 1 iustificatif d'identité de chacun des requérants (conjoints + témoins),
- 2 iustificatifs attestant de la vie commune des requérants (aux 2 noms : EDF, loyer, impôts, relevé de compte...).

En l'absence de témoins

- 1 iustificatif d'identité de chacun des requérants (conjoints + témoins),
- 2 justificatifs par année de vie commune sur la ville (aux 2 noms : EDF, loyer, impôts, relevé de compte...).

Mariage

Les dossiers sont à retirer en mairie.

Pour déposer la demande, prendre rendez-vous par courriel (etatcivil@lavilledubois.fr) ou appeler le 01 64 49 59 49. La présence des 2 futurs époux est obligatoire lors du rendez-vous.

Reconnaissance antérieure

à la naissance

Les futurs parents doivent se présenter à la mairie munis de :

- un justificatif de domicile,
- une pièce d'identité.

Acte de naissance ou de mariage

Pour obtenir un extrait ou la copie d'un acte de naissance ou de mariage, trois possibilités :

- remplir une demande sur www.lavilledubois.fr [Côté pratique / Démarches administratives1:
- se présenter à la mairie avec une pièce d'identité :
- envoyer un courrier (service Etat civil. place du Général de Gaulle. 91620 La Ville du Bois) en précisant vos nom. prénoms, date de naissance. nom et prénoms des parents. date de mariage, nom des époux ; joindre une copie de la carte d'identité et une enveloppe timbrée.

Acte de décès

Pour obtenir cet acte. deux possibilités :

• remplir une demande sur www.lavilledubois.fr [Côté

pratique /Démarches

administratives], uniquement si la personne concernée est décédée sur La Ville du Bois ou sur une autre commune mais qu'elle était domiciliée à La Ville du Bois :

 adresser votre courrier à la mairie du lieu de décès ou du domicile du défunt en précisant nom, prénoms et date de décès, et en joignant une enveloppe timbrée pour la réponse.

Certificat d'hérédité

En cas de succession inférieure à 5000 €, vous pouvez prouver votre qualité d'héritier par une attestation signée de l'ensemble des héritiers. Cette attestation a vocation à remplacer le certificat d'hérédité délivré jusqu'ici par certains maires Au-delà de 5000 €. vous devez demander au notaire d'établir un acte de notoriété



www.vosdroits.servicepublic.fr

Concessions cimetière

Les achats et renouvellements des concessions pluriannuelles se font en mairie.

Tarifs (coût à l'achat):

- Concession : 15 ans : 100 € 30 ans : 220 € / 50 ans : 500 €
- Columbarium : 15 ans : 300 € 30 ans : 600 €



ELECTIONS

Pour pouvoir voter, il faut être inscrit sur les listes électorales. Pour les citovens français. télécharger le Cerfa n° 12669*01

sur www.lavilledubois.fr [Côté pratique/Démarches administratives1

Les citoyens européens ont la possibilité de voter lors des élections municipales (Cerfa n° 12670*01) et des élections européennes (Cerfa n° 12671*01). Attention · les deux formulaires doivent être remplis pour voter aux deux élections.

Chaque année, les jeunes ayant atteint l'âge de 18 ans entre le 1er mars et le 28 (ou 29) février de l'année suivante sont inscrits d'office sur les listes électorales (à condition d'être recensés sur la commune). Les années de scrutin général, les jeunes devenus majeurs entre le 1er mars de l'année du scrutin et la veille de l'élection (1er tour) sont également inscrits d'office. Si vous n'avez pas reçu de notification de votre inscription, il convient de vous renseigner auprès de la mairie.

Toute procuration doit être faite auprès de la gendarmerie ou du tribunal d'instance Amener une pièce d'identité.

ETRANGERS

Titre de séiour : l'accueil des ressortissants étrangers s'effectue à la préfecture d'Evry ou à la sous-préfecture de Palaiseau

Pour identifier votre guichet d'accueil, consultez www.essonne.gouv.fr/sejouretrangers/index.html

URBANISME

Faire des travaux chez soi : lire en page 44.

.30 .



Vie quotidienne

SE DÉPLACER

Transports en commun



Pour préparer votre traiet :

vianavigo.com ou www.transilien.com

Pour préparer votre trajet à La Ville du Bois et dans les communes alentour. www.transports-daniel-

meyer.fr

LE RER

A peine plus éloignée que celle de Sainte-Geneviève-des-Bois, la gare RER conseillée pour les Urbisylvains est celle d'Epinay-sur-Orge (RER C). Elle peut être rejointe en bus par ligne directe (15 mn), elle bénéficie du tarif en zone 4 et sera sur le tracé de la future ligne Massy-Evrv.

LES LIGNES DE BUS SUR LA COMMUNE

Circuler dans La Ville du Bois : liane 17 et navette.

LIGNE 17 : pour rejoindre le RER C et assurer les correspondances, à La Grange aux cercles et aux Jones Marins vers Paris (DM 151 et DM 152), vers Massy (DM 153) ou vers Montlhéry et Arpajon **(DM 151, 152 et 153)**.

En service du lundi au vendredi, aux heures de pointe : de 5h30 à 9h30, et de 17h à 21h, Passage toutes les 30 minutes.

NAVETTE: gratuite, gérée par Europ'Essonne, permet de desservir les zones commerciales et d'assurer la correspondance soit vers la ligne 17, soit avec les lignes DM 151, DM 152, DM 153.

Pour aller à la gare d'Epinaysur-Orge (RER C): ligne 17. Pour aller à la gare de Massy (RER B) ou vers Arpajon : ligne DM 153. En service du lundi au samedi, relie Arpajon à Massy. A La Ville du Bois, arrêts "Grange aux Cercles" et "Joncs Marins"

Pour aller à Paris (métro Porte d'Orléans) ou vers le sud : lianes DM 151 et DM 152 En service du lundi au dimanche, relient Arpaion à Paris Porte d'Orléans via la RN 20. A La Ville du Bois. arrêts "Grange aux Cercles" et "Jones Marins".

Pour aller au collège Louise Weiss (Nozav): ligne 17. Cette ligne dite «scolaire» peut être empruntée par tous (et pas seulement par les collégiens).

Pour aller à Longjumeau : ligne circulant des Renondaines aux lycées Jacques Prévert et Jean Perrin. En service du lundi au samedi. le matin et le soir (ou le midi le mercredi et le samedi). Cette ligne dite «scolaire» peut être empruntée par tous (et pas seulement par les collégiens).

Parcours, horaires

Les différents horaires sont disponibles à l'accueil de la mairie, sur le site de la ville www.lavilledubois.fr [Côté pratique /Transports], ou sur:

www.transportsdaniel-meyer.fr

.32 . . 33 .

TRANSPORTS ACCOMPAGNÉS



CCAS 01 69 63 32 79

- A la demande, les personnes en difficulté peuvent solliciter un accompagnement individualisé pour les démarches administratives et leurs rendez-vous médicaux, sur le département.
- La municipalité met à la disposition des personnes âgées et/ou handicapées un minibus le mardi et le vendredi de chaque semaine. Ainsi, celles-ci peuvent se rendre dans les zones commerciales au nord et au sud de la commune, alternativement.

Circulation



Police municipale 01 64 49 55 60

Coordonnées complètes et horaires en page 24

VÉHICULES

Pour le bien-être de tous et la sécurité de chacun, la vitesse autorisée des véhicules a été réduite à 30 km/h sur tout le territoire de la commune, sauf la RN 20. Cette disposition est règlementée par un arrêté municipal. La réduction de la vitesse maximum autorisée en agglomération doit permettre à tous les usagers de la route de vivre en toute harmonie, en se partageant l'espace commun.

VÉLOS

Bien que le décret n° 2008-754 du 30 juillet 2008 permette aux cycles de circuler en contre sens sur la voie publique, par arrêté municipal n°PM/24/02/11, cela est interdit à La Ville du Bois en raison des voies étroites. Seule voie où les cyclistes peuvent circuler dans le sens inverse de la circulation : allée Jacques Tati/CR9/chemin de Lunézy.

Stationnement

Il existe des zones à stationnement limité dans la commune. Celle située près des commerces est limitée à 15 minutes. Elle est signalée par des plots blancs.

Depuis le 1er janvier 2012, seul le disque européen doit être utilisé pour le stationnement dans les zones de stationnement à durée limitée de la ville. Des disques sont à votre disposition à l'accueil de la mairie (place du Général de Gaulle).

Les véhicules stationnés sur les trottoirs, notamment aux abords des écoles, représentent un danger pour les piétons. Veillez à respecter les règles de stationnement, sous peine de verbalisation

Certaines zones sont surveillées par des caméras, permettant la vidéoverbalisation

GÉRER SES ORDURES MÉNAGÈRES



Direction des Services Techniques

01 64 49 56 80

Coordonnées complètes et horaires en page 21

Planning de la collecte

Lire tableau page suivante. Les jours fériés, la collecte de tous les flux (ordures ménagères, tri, verre, déchets verts) est assurée mais uniquement le matin. Exceptions: les ler janvier, ler mai et 25 décembre, il n'y a pas de collecte (ni de rattrapage).

Quand sortir les conteneurs?

Les bacs roulants doivent être sortis le soir après 18h, la veille du passage du service. Ils doivent être rentrés au plus tard le soir de la collecte, dans le but d'éviter les vols ou les dégradations qui coûtent cher à la collectivité. Il est important de nettoyer régulièrement le fond des bacs, afin de faciliter le vidage.

Collecte des déchets : respect des professionnels

Le stationnement dans certaines rues étroites appelle à une vigilance accrue de la part des riverains et des usagers de la route. En effet, il ne faut pas empêcher le passage des camions de collecte des déchets qui sillonnent la ville entre 5h et 13h.

Où se procurer les bacs?

Les conteneurs sont commandés auprès des services Techniques.



Conteneurs

En cas de perte ou de vol, vous devez :

- effectuer une déclaration sur l'honneur, sur papier libre, certifiant avoir perdu ou détérioré votre conteneur;
- pour signaler un vol, effectuer une déclaration sur l'honneur accompagnée de la main courante délivrée par la police municipale;
- remettre ces documents aux services Techniques.

En cas de détérioration, contactez les services Techniques pour signaler le sinistre.

Dans tous les cas, les services Techniques enregistreront votre demande, puis le prestataire agréé SEMAER prendra contact avec vous pour confirmer la date de son passage.

Verre

Les Urbisylvains peuvent se procurer le bac pour le verre auprès des services Techniques, sur présentation d'une carte d'identité et d'un justificatif de domicile.

Déchets végétaux

Les déchets verts doivent être déposés dans les poubelles, sacs en plastique ou sacs en papier. Le dépôt est autorisé le dimanche à partir de 18h, du 1er avril au 30 novembre. Les fagots (2 maximum) ne doivent pas dépasser un mètre et les sacs (5 maximum) doivent rester ouverts. Brûlage des déchets verts : lire en page 40.

en plastique, petits emballages en plastique

cels que pots de yaourt, de crème fraîche ou

out ce qui contient des restes, les couches Films en plastique enveloppant les revues

oarquettes en polystyrène.

culottes, les papiers salis ou gras.

shampoing, de bain moussant ou gel douche, briques alimentaires avec ou sans bouchon bien vidées, boîtes

vaisselle, conteneurs à vin, flacons en plastique de

bouchons : bouteilles d'eau, de lait ou de soda,

en plastique avec les

Bouteilles et flacons

Conteneur couvercle

Mercredi*

anne

Mardi

flacons d'adoucissant, de lessive, de liquide

en carton,bouteilles en plastique ayant contenu des

corps gras, aérosols, barquettes en aluminium

Bouteilles, pots et bocaux en verre.

de conserve, canettes, boîtes et leur suremballage

et les emballages.

Encombrants Déchets verts (du 1^{er} avril au 30 novembre) emballages, **Plastiques**, cartons, papiers * hors cas particuliers : RN 20 et voies étroites **RN 20** Ch. du Plateau et de la Garenne Vendredi Un mardi sur deux (semaines impaires, ex: sem. 49, 51, 53...)

Halte aux déchets sauvages

En 2014, les agents des services Techniques ont ramassé plus de 45 tonnes de déchets sauvages. Cette collecte prend du temps et coûte de l'argent au contribuable (frais de personnel, utilisation du matériel, transport...) alors que ces déchets auraient dû être amenés en déchèterie. La municipalité en appelle à la solidarité et au civisme.

DÉ(HÈTERIES

produits de laboratoire identifiés, phytosanitaires produits non identifiés, pneus, déchets amiantés électriques et électroniques, pièces automobiles.

fenêtres, appareils

gravats, bouteilles de gaz,

et vernis, tubes fluorescents ou néons, lampes à économie d'énergie, radiographies, piles, batter

es acides, solvants, aérosols, bases, peintures

les cartons et emballages

Le mobilier,

Sacs ouverts (limités à 5)

Lundi*

Sur (sem.

et fagots (limités à 2)

volumineux limités à une longueur

de 2 mètres et un volume de 1,5 m^3

vendredi du mois

Vendredi

et 70 kg.

Les habitants de La Ville du Bois peuvent se rendre dans le réseau du SIREDOM (Syndicat Intercommunal pour le Recyclage et l'Energie par les Déchets et les Ordures Ménagères) qui regroupe 15 déchèteries.



Déchets acceptés

Bennes: métaux, gravats, déchets végétaux, cartons, tout venant enfouissable, tout venant valorisable, meubles

Local DDS (Déchets Diffus Spécifiques): piles, batteries, consommables informatiques. solvants, peintures et vernis, colles et graisses, acides et bases, aérosols toxiques, produits phytosanitaires, bidons, huiles minérales, chlorates, nitrates, radiographies, produits nonidentifiés

Local DEEE (Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques): gros électroménager, écrans, informatique, téléphonie, jouets, bricolage... lampes (tubes fluorescents, lampes basse consommation, leds...)

Containers: verre, papiers, emballages, huiles de vidange, textiles

Autres déchets: pneus véhicules légers non-jantés (limité à 4 pneus / mois pour les particuliers et 20 / mois pour les services techniques des collectivités), plâtre

Déchets refusés

Ordures ménagères, déchets de centres médicaux ou d'activités de soins, déchets anatomiques ou infectieux, cadavres d'animaux, carburants liquides, pneus jantés ou lacérés, pneus poids lourds ou agricoles, motos, vélos, moteurs tous véhicules, amiante et déchets amiantés, produits radioactifs

Déchets spéciaux Les déchets d'équipements électriques et électroniques

Les D3E (déchets d'équipements électriques et électroniques) comprennent les ordinateurs, imprimantes, téléphones portables. appareils photos numériques, réfrigérateurs, jeux électroniques, télévisions etc. Si vous faites l'acquisition d'un nouvel appareil, le commerce qui vous le vend doit vous reprendre l'ancien. Dans le cas contraire, vous devez amener votre appareil usagé dans une déchèterie du réseau du SIREDOM.

Les déchets à risques infectieux

Pour les déchets d'activités de soins à risques infectieux (produits de laboratoire identifiés, phytosanitaires, matériels ou matériaux piquants, coupants ou tranchants, produits sanquins à usage thérapeutique...). contactez la délégation territoriale 91 de l'Agence Régionale de Santé (ARS) au 01 69 36 71 71 ou le SIREDOM au 01 69 74 23 50

Les médicaments

Les pharmacies de La Ville du Bois reprennent les médicaments périmés. Attention, il est important d'amener les plaquettes, boîtes, flacons... dans des sacs fermés. Toute serinque usagée peut être également apportée, placée dans la boîte jaune remise lors de son achat...

Les déchets contenant de l'amiante

Renseignez-vous auprès du SIREDOM (01 69 74 23 50) pour obtenir les coordonnées des filières de reprise de l'amiante.

COORDONNÉES ET HORAIRES des 4 déchèteries les plus proches de La Ville du Bois : Nozav

01 69 63 81 10 RD 59 - Chemin des Bœufs Du lundi au samedi 9h-12h et 13h-18h Dimanche et jours fériés 9h-12h Fermeture: mardi et ieudi

Ste-Geneviève-des-Bois

01 60 16 60 67 13 rue Paul Langevin Du lundi au samedi 9h-18h Dimanche et jours fériés 9h-12h

St-Michel-sur-Orge

01 60 16 01 66 Rue d'Alembert - Techniparc Du lundi au samedi 9h-12h et 13h-18h Dimanche et jours fériés 9h-12h

Morangis

01 69 09 57 18 Voie du Cheminet Du lundi au samedi 9h-12h et 13h-18h Dimanche et jours fériés 9h-12h

Horaires d'hiver

du 15 octobre au 31 mars : les déchèteries ferment à 17h. Fermeture les 25 décembre. 1er janvier et 1er mai.

Pour connaître les coordonnées et horaires d'ouverture de toutes les déchèteries : www.siredom.com

Comment accéder aux déchèteries et obtenir un badge d'accès ?

L'accès est gratuit.

Pour accéder au Réseau des déchèteries, vous devez impérativement être muni d'un badge (1 par fover). Celui-ci donne un libre accès à l'ensemble des déchèteries du réseau. Le badge d'accès est remis par les services Techniques de La Ville du Bois sur présentation d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois. d'une pièce d'identité et de l'ancien badge du SIOM, si vous en disposiez.



Services Techniques 20 rue Ambroise Paré 0164495680

Attention, l'accès est limité à 20 passages par an et les dépôts pour les particuliers à 8 tonnes/ an, tous déchets confondus (2 seuils d'alerte à 6 et 7 tonnes).

Un accès réglementé

Le Réseau déchèteries est soumis à un règlement intérieur fixant l'ensemble des conditions d'accès, de circulation et d'utilisation des équipements ainsi que le rôle des agents de déchèterie. Il est consultable auprès de l'agent de déchèterie et sur le site www.siredom.com



SIREDOM

63 rue du Bois Chaland 91090 LISSES 01 69 74 23 50 contact@siredom.com www.siredom.com

VIVRE ENSEMBLE

Avis aux promeneurs des bois

Par arrêté municipal, la circulation des véhicules à moteur est interdite sur l'ensemble des zones boisées de la commune.

Occupation

du domaine public

Vous souhaitez bloquer un tronçon du trottoir en prévision de votre déménagement ou une partie de la voie pour installer un échafaudage?

Pour toute occupation temporaire du domaine public (trottoir ou chaussée), il est impératif d'effectuer une demande écrite auprès de la police municipale, qui examinera votre demande. Si elle n'est pas de nature à entraver la circulation, la police municipale vous délivrera une autorisation d'empiétement.

Bruit



Police municipale 01 64 49 55 60

et horaires en page 24

LES NUISANCES SONORES **AUTORISÉES**

Certaines nuisances sonores sont autorisées à des moments définis :

- du lundi au vendredi : 9h-12h et 14h-19h :
- le samedi : 9h-12h et 16h-18h ;
- le dimanche et les jours fériés : 10h-12h et 16h-18h.

En dehors de ces créneaux horaires, chacun doit respecter la tranquillité des autres. La gendarmerie nationale et la police

municipale sont habilitées à dresser les procès-verbaux correspondants, en cas de trouble de voisinage occasionné par le tapage diurne ou nocturne.

LES NUISANCES SONORES NON AUTORISÉES

En cas de pollution sonore en dehors des créneaux précisés cicontre, essayer dans un premier temps de régler le problème à l'amiable

Le décret du 18 avril 1995 relatif à la lutte contre le bruit de voisinage a élargi la définition de l'infraction en réglementant aussi bien les bruits provenant d'activités professionnelles ou de loisirs que ceux émanant de chantiers et les bruits domestiques. C'est l'article R 48-2 du Code de la santé publique qui caractérise les éléments constitutifs de l'infraction. Pour être condamnable. le bruit doit être "de nature à porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme par sa durée. sa répétition ou son intensité".

Entretien

des propriétés

Chaque propriétaire ou locataire est tenu de respecter quelques obligations sur sa propriété et aux abords. Ces obligations sont régies par le code général des collectivités territoriales.

LE SALAGE

Il est demandé à chaque habitant de déneiger le pas de sa porte.

En période hivernale, des bacs avec sel et sable destinés à traiter dans les meilleurs délais des difficultés locales, sont disposés en différents carrefours de la ville. Utiles aux agents municipaux en charge de l'entretien des voies, ils sont aussi à la disposition des habitants qui peuvent ainsi déneiger le trottoir entourant leur domicile.

LES DÉCHETS VERTS

Le brûlage à l'air libre de tous déchets (herbes sèches, coupes d'arbres et autres matières végétales) est interdit toute l'année, mais toléré en foyer fermé du 1er septembre au 31 mai, sous réserve de ne pas gêner les voisins. Il est important de conditionner les déchets de jardin et de les déposer sur le trottoir, pour un ramassage par le prestataire.

AU PRINTEMPS

Conformément au code civil et au code des collectivités locales, les Urbisylvains sont tenus d'entretenir en priorité les abords de leur propriété, afin de permettre aux piétons de circuler en toute facilité sur les trottoirs : taille des haies, élagage des arbres et arbustes, entretien des plantations et pelouses...

LE RAMASSAGE DES FEUILLES

Il convient aux habitants de balayer le trottoir bordant leur propriété, afin d'éviter tout accident malencontreux (piéton glissant sur les feuilles...).

Animaux

CHIENS

Dans le cadre des missions de pouvoirs de police du Maire et conformément aux dispositions de la loi n°2008-582 du 20 juin 2008, la police municipale attribue un permis de détention obligatoire pour les chiens de lère et 2e catégorie.

CHATS

Depuis le 1^{er} janvier 2012, les propriétaires de chat ont l'obligation de rendre identifiable leur animal, soit par une puce électronique, soit par un tatouage.

PIGEONS

Afin de limiter les nuisances générées par les pigeons, il est demandé de ne pas les nourrir sur la voie publique.

FAIRE SES (OURSES

Outre plusieurs commerces de proximité en centre ville, La Ville du Bois propose de nombreuses enseignes au nord (centre commercial VDB), au sud (ZAC des Graviers) et le long de la RN 20.





S'INFORMER

7

Service Communication 01 64 49 55 38

Coordonnées complètes et horaires en page 25

Magazine d'information

Mensuel, le magazine municipal "La Feuille du Bois" relate l'actualité de la ville.

Le dernier numéro est consultable en ligne et les précédents numéros téléchargeables sur www.lavilledubois.fr

Guide municipal et associatif

Edité tous les ans et distribué en août, ce guide présente les compétences et actions de la mairie, et l'ensemble des associations de la ville

Site internet

Mis à jour régulièrement, le site internet www.lavilledubois.fr est le moyen d'information le plus proche de l'actualité. Il relate également les grandes réalisations et les projets importants.

Newsletter

Pour vous inscrire, rendez-vous sur www.lavilledubois.fr en bas de la page d'accueil et renseignez votre adresse courriel. Une lettre d'information électronique vous sera envoyée régulièrement en fonction de l'actualité et vous informera sur les manifestations, les inscriptions, les travaux en cours...

Panneau électronique d'affichage

Situé devant la mairie, il donne les informations municipales essentielles.

Panneaux d'affichage permanent

On les trouve dans différents lieux de la ville. Des panneaux d'affichage libre sont disponibles pour les associations. D'autres sont réservés à l'affichage administratif (compterendu des conseils municipaux par exemple) et aux affiches sur les commémorations et manifestations officielles.

Compte-rendu des conseils municipaux

Les conseils municipaux se tiennent environ une fois par mois. A l'issue, un procès-verbal est rédigé et mis à la disposition de la population. Il est un moyen complet et précis de s'informer des décisions débattues et prises par l'équipe municipale. Les compte-rendus sont affichés sur les panneaux d'affichage municipal et consultables sur www.lavilledubois.fr

Accueil mairie

A l'accueil de la mairie et des services municipaux, affiches et dépliants sont à la disposition de la population.

.40.

VIVRE DANS LA COMMUNE •



SE LOGER

Bien se renseigner avant tout achat **Service Urbanisme**

01 64 49 56 80

Coordonnées complètes et horaires en page 22

Avant d'acheter sur la commune, les personnes sont invitées à se rapprocher du service Urbanisme, qui les renseignera sur la localisation du terrain. les dispositions du Plan Local d'Urbanisme (PLU) liées à d'éventuels projets d'extension ou de réaménagement, les projets futurs de la commune etc

Effectuer une demande de logement aidé

Service Logement (CCAS) 01 69 63 32 79

Uniquement sur RDV le lundi matin et le jeudi matin

La demande de logement aidé s'effectue auprès du service Logement habilité à délivrer un numéro d'inscription régional. Un formulaire est à compléter en inscrivant les huit communes préférentielles et en joignant les deux derniers avis d'imposition. la carte d'identité. le livret de famille, un justificatif de ressources, une attestation CAF. Le dossier est adressé en Préfecture. Une aide supplémentaire peut éventuellement être obtenue via l'employeur (1 % patronal). La demande est valide un an. à compter du jour de son enregistrement. Elle doit être renouvelée à la date anniversaire. Les logements aidés présents sur la commune appartiennent à des sociétés à statut HLM. Néanmoins. le service Logement est à même de soumettre des dossiers lors d'une vacance de logement.

Coordonnées page 24.

· ADRESSES UTILES ·

ADIL - Association

Départementale d'Information sur le Logement

Centre d'information sur l'habitat 1, boulevard de l'Ecoute S'il Pleut 91003 Evrv

Tél.: 01 60 77 21 22

PACT ESSONNE

1, boulevard de l'Ecoute S'il Pleut 91003 Evry

Tél.: 01 60 78 53 00

Logement

. 42 . . 43.

FAIRE DES TRAVAUX (HEZ SOI



www.service-public.fr

Réalisations techniques



01 64 49 56 80

Coordonnées complètes et horaires en page 21

ADDUCTION

Raccordement par la Lyonnaise des Eaux qui fera suivre le dossier administratif.

Lyonnaise des Eaux: 01 69 18 26 00

ASSAINISSEMENT

Pour toute autorisation de branchement au réseau d'assainissement, effectuer une demande écrite aux services Techniques. Le raccordement sera réalisé par une entreprise d'assainissement, au choix du demandeur. Syndicat de l'Orge : 01 69 12 15 40

ELECTRICITÉ. GAZ

EDF: 08 10 01 03 33 GDF: 08 10 80 08 01

TÉLÉCOMMUNICATIONS

Orange, Bouygues, Free et SFR sont disponibles en téléphonie fixe et ADSL. Orange, Free et Bouygues sont disponibles en téléphonie mobile. La fibre optique (Très Haut Débit) est disponible sur toute la commune à travers les opérateurs K-NET, KIWI, COMCABLE. OZONE et CORIOLIS.

CRÉATION OU MODIFICATION D'UN "BATEAU"

En vue de réaliser un bateau sur le trottoir, effectuer une demande auprès des services Techniques : consulter les conditions de réalisation et remplir un formulaire.

Demandes d'autorisation d'urbanisme



Service Urbanisme 01 64 49 56 83

Coordonnées complètes et horaires en page 22

CERTIFICAT D'URBANISME

Le certificat d'urbanisme est un acte administratif qui indique l'état des règles d'urbanisme applicables pour un terrain donné. Il délivre une information sur la constructibilité et sur les droits et obligations attachés à ce terrain. Le certificat d'urbanisme n'est pas une autorisation, il ne remplace pas le permis de construire. Il est délivré gratuitement.

Télécharger le formulaire Cerfa n° 13410*01 sur www.lavilledubois.fr [Côté pratique / Démarches administratives / Urbanisme]

PERMIS DE CONSTRUIRE UNE MAISON INDIVIDUELLE

Le formulaire de demande de permis de construire pour une maison individuelle doit être utilisé pour les projets de construction d'une maison individuelle d'habitation et ses annexes (garages...) ou pour tous travaux sur une maison individuelle existante. Si votre projet nécessite d'effectuer des démolitions soumises à permis de démolir, vous pouvez en faire la demande avec ce formulaire.

Télécharger le formulaire Cerfa n° 13406*01 sur www.lavilledubois.fr [Côté pratique / Démarches administratives / Urbanisme]



PERMIS D'AMÉNAGER

Le permis de construire est un document administratif qui donne les moyens à l'administration de vérifier qu'un projet de construction respecte bien les règles d'urbanisme en vigueur. Ce document obligatoire pour les travaux de grande importance ne doit porter que sur les biens immobiliers.

Télécharger le formulaire Cerfa n° 13409*01 sur www.lavilledubois.fr [Côté pratique / Démarches administratives / Urbanisme]

TRANSFERT DE PERMIS DE CONSTRUIRE

Le transfert du permis de construire est possible lors d'un changement de bénéficiaire d'un permis de construire en cours de validité. En effet le permis de construire est attaché au proiet et non à la personne bénéficiaire. Il n'est pas automatique et fait l'objet d'une décision prise par l'autorité compétente au moment de la demande de transfert. Le transfert du permis de construire ne repose sur aucun fondement réglementaire, mais résulte d'une simple pratique administrative, reconnue par la jurisprudence.

Télécharger le formulaire Cerfa n° 13412*01 sur www.lavilledubois.fr [Côté pratique / Démarches administratives / Urbanisme]

PERMIS DE DÉMOLIR

Le permis de démolir est une autorisation administrative qui doit être obtenue préalablement à la démolition partielle ou totale d'un bâtiment Il est exclusivement destiné à empêcher les démolitions des constructions situées dans un secteur protégé au titre du patrimoine architectural. urbain ou paysager. Lorsque ces démolitions dépendent d'un projet de construction ou d'aménagement, la demande de permis d'aménager ou de permis de construire permet aussi de demander l'autorisation de démolir.

Télécharger le formulaire Cerfa n° 13405*01 sur www.lavilledubois.fr [Côté pratique / Démarches administratives / Urbanisme]

DÉCLARATION PRÉALABLE

La déclaration préalable est un document administratif qui donne les moyens à l'administration de vérifier qu'un projet de construction respecte bien les règles d'urbanisme

. 45 .

.44.

VIVRE DANS LA COMMUNE •

en vigueur. Ce document est obligatoire pour les travaux de faible importance. La demande de déclaration préalable fait l'objet d'un affichage en mairie dans les 15 jours qui suivent son dépôt et reste affichée pendant toute la durée de l'instruction du dossier

A savoir : Les travaux d'extension ou de réalisation inférieure à 5 m² ne sont pas soumis à autorisation.

Télécharger le formulaire Cerfa n° 13404*01 sur www.lavilledubois.fr [Côté pratique / Démarches administratives / Urbanisme]

DEMANDE DE MODIFICA-TION D'UN PERMIS DÉLIVRÉ EN COURS DE VALIDITÉ

Un modificatif est déposé lorsque le demandeur souhaite modifier un permis de construire ou un permis d'aménager qui a été délivré, à condition que :

- le permis soit toujours en cours de validité.
- le projet ne soit pas fondamentalement changé,
- la conformité des travaux n'ait pas encore été acquise.

Attention! Un permis est valable deux ans à compter de sa délivrance. Passé ce délai, il devient caduc si les travaux n'ont pas commencé ou s'ils ont été interrompus pendant plus d'un an. Un modificatif ne peut pas être déposé sur une déclaration préalable. En cas de modification du projet, il faut redéposer une demande de déclaration préalable.

Télécharger le formulaire Cerfa n° 13411*01 sur www.lavilledubois.fr [Côté pratique / Démarches administratives / Urbanisme]

Tranquillité vacances L'opération tranquillité vacances

L'opération tranquillité vacances permet de partir en congés l'esprit libre. Avant toute absence de longue durée (7 jours ou plus), pensez à remplir le formulaire en ligne "Opération tranquillité vacances» sur www. lavilledubois.fr. En connaissant les dates d'absence du propriétaire, les fonctionnaires de la police municipale effectueront régulièrement des passages au domicile pour vérifier si tout est normal. Les personnes isolées peuvent également se faire connaître.

Formulaire en ligne sur www.lavilledubois.fr [Côté pratique / Sécurité]

S'ABSENTER



Police municipale 01 64 49 55 60

Coordonnées complètes et horaires en page 24

Prévention des cambriolages

Sept cambriolages sur dix ont lieu pendant la journée. Pour prévenir un tel désagrément, voire traumatisme, quelques précautions doivent être prises.

Conseils disponibles sur www.lavilledubois.fr [Côté pratique / Sécurité]

Solidarité

BÉNÉFICIER D'AIDES



CCAS 01 69 63 32 79

Coordonnées complètes et horaires en page 24

Le CCAS instruit les dossiers d'aide sociale, en collaboration avec les partenaires de l'action sociale intervenant sur la commune.

Aides légales et départementales

Le CCAS aide les personnes à constituer des dossiers pour :

- les aides aux transports pour les personnes âgées (carte Navigo, chèque taxi),
- le placement en maison de retraite (dossier d'aide sociale),
- l'obligation alimentaire,l'Allocation Personnalisée
- l'Allocation Personnalise d'Autonomie (APA),
- les demandes de carte d'invalidité,
- les demandes d'allocation adulte handicapé.
- la prestation de compensation du handicap.

Aides facultatives

- Aides classes transplantées
- Aides Fonds solidarité Energie
- Aide à l'acquisition de matériel informatique (soumise à un niveau de ressources)
- Repas à domicile pour les personnes âgées, isolées, dépendantes et/ou handicapées
- Accompagnement dans les démarches administratives

- des personnes en situation précaire
- Accompagnement physique des personnes âgées pour des rendez-vous spécifiques

Accompagnement social et juridique

- Une assistante sociale reçoit au CCAS, uniquement sur rendez-vous. Pour prendre rendez-vous avec l'assistante sociale ou pour la rencontrer à la Maison Départementale des Solidarités (2 avenue François Mitterrand, 91380 Chilly-Mazarin), contacter le 01 69 79 93 35.
- Le camion PMI (protection maternelle infantile) tient une permanence les 2es et 4es vendredis du mois, sur le parking de l'Escale. Tél.: 06 80 72 81 94.
- La Caisse Primaire d'Assurance Maladie assure une permanence à Longjumeau (agence locale CPAM, 86 boulevard du docteur Cathelin), les lundis, mercredis, jeudis et vendredis, de 8h30 à 12h45 et de 14h à 17h30. Renseignements : 36 46

ou www.ameli.fr

 Accompagnement administratif et juridique (logement, famille, travail, étrangers, consommation, surendettement), sur rendez-vous: permanence gratuite assurée tous les 15 jours par l'association Nouvelles Voies, au CCAS (23 rue du Grand Noyer). Prendre rendez-vous au O1 69 63 32 79.

· CONTACTS UTILES ·

Numéros d'urgence :

lire en page 92

Contacts petite enfance:

lire en page 56

Caisse d'Allocations Familiales (CAF)

3-7, avenue Aristide Briand 91298 Arpajon cedex Adresse postale : CAF de l'Essonne, TSA 73643 91764 Palaiseau Cedex Tél : 0 810 25 91 10

Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM)

3, avenue Aristide Briand 91290 Arpajon

Tél.: 36 46

Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF)

17 cours Blaise Pascal 91000 Evry Tél.: 01 60 78 46 30 contact@cidff91.org

Ligne d'information juridique départementale, du lundi au vendredi de 14h à 17h.

Mediavipp 91 – Association départementale d'aide aux victimes

Tribunal de Grande Instance 9 rue des Mazières 91000 Evry

Permanences sans rendez-vous au CCAS

Croix-Rouge

82, rue Alfred Dubois 91460 Marcoussis Tél. : 01 69 01 92 42

Tél · 01 60 78 84 20

Centre de planification familiale - CCAS

142 rue Pierre et Marie Curie 91160 Longjumeau Tél. : 01 69 74 13 14

Maison des adolescents

de l'Essonne

7 rue Paul Langevin 91700 Sainte-Geneviève-Bois Tél.: 01 60 15 26 22

Centre de guidance infantile

14 chemin Croix du Menil 91310 Longpont-sur-Orge Tèl.: 01 64 49 02 42

Maison départementale des solidarités

2 avenue François Mitterrand 91380 Chilly Mazarin Tél.: 01 69 79 93 35

Protection Maternelle et Infantile (PMI)

142 rue Pierre et Marie Curie 91160 Longjumeau Tél.: 01 69 74 13 14

Secours catholique

10 rue Ambroise Paré 91620 La Ville du Bois Tél.: 01 69 01 94 92 (répondeur) Permanence les mardis et vendredis, de 9h à 12h et de 14h à 16h30.

Secours populaire

10 rue Ambroise Paré 91620 La Ville du Bois Permanence le jeudi de 10h à 12h. Distribution alimentaire les 2es et 4es jeudis du mois, de 14h à 15h30.

Maison départementale des personnes handicapées

93 rue Henri Rochefort 91000 Evry

Tél.: 01 60 76 11 00 Flle délivre:

- la carte d'invalidité.
- la prestation de compensation du handicap.
- la carte station debout pénible.
- la carte européenne de stationnement (stationnement place handicapés),
- la reconnaissance travailleur handicapé,
- le reclassement professionnel.

· CONTACTS UTILES ·

(suite)

Accompagnement administratif et iuridique

Permanence gratuite, tous les 15 iours, au CCAS (23 rue du Grand Nover) Prendre rendez-vous au 01 69 63 32 79

Centre Médico-psychologique (adultes)

181 route de Corbeil 91700 Sainte-Geneviève Tél.: 01 60 48 74 80

Mission Locale des 3 Vallées

Place Louis Daniel Mever 91310 Montlhéry

Tél.: 01 64 49 78 02

https/www.facebook.com/

Paroles de Femmes (femmes victimes de violences conjugales)

Maison de la formation et de l'emploi (2e étage) 10 avenue du Noyer Lambert 91300 Massv

Tél · 01 60 11 97 97

Commission Départementale de Conciliation (différends bailleur/locataire)

Immeuble Espace Europe 1 5-7 rue François Truffaut Courcouronnes 91008 Evry Cedex Tél.: 01 69 87 30 22

LES SÉNIORS

Prévention

CANICULE



01 69 63 32 79

Coordonnées complètes et horaires en page 24

Chaque année, l'été approchant, les personnes âgées de plus de 65 ans. isolées ou en situation de handicap, sont invitées à se faire connaître auprès du CCAS afin de s'inscrire sur un registre. Ainsi. durant tout l'été, ces personnes sont contactées en cas de fortes chaleurs. Pour s'inscrire sur le registre, contacter le CCAS au 01 69 63 32 79

Renseignements sur la canicule : 0 800 06 66 66 (n° vert, gratuit)

TRANOUILLITÉ SENIORS



Police municipale 01 64 49 55 60

Coordonnées complètes et horaires en page 24

Urgences gendarmerie: 17

La police municipale et le CCAS s'attachent à organiser ponctuellement des opérations de prévention en direction des seniors. Ainsi, pour les aider à acquérir les bons gestes, des conférences publiques sur la sécurité sont proposées aussi fréquemment que possible. Des intervenants informent sur les réflexes permettant de se prémunir contre les pickpockets, se protéger contre les dangers d'internet, prendre quelques précautions en cas d'absence, prévenir les vols lors des retraits sur les distributeurs de billets. éviter la ruse de certains agresseurs, etc.

Services et accompagnement CCAS



01 69 63 32 79

Coordonnées complètes et horaires en page 24

LA LIVRAISON DES REPAS

Ponctuellement ou de façon régulière, toute personne (âgée, dépendante, handicapée ou momentanément empêchée) domiciliée dans la commune. peut bénéficier de la livraison à domicile de ses repas :

- · les midis. du lundi au vendredi :
- le week-end ou les jours fériés (service mis en place en collaboration avec la communauté d'agglomération).

Tous les repas sont confectionnés au restaurant scolaire ; ils ne peuvent prendre en compte les régimes alimentaires spécifiaues.

LA TÉLÉALARME

Les personnes âgées, dépendantes et/ou en situation de handicap peuvent bénéficier de la téléalarme, pour continuer à vivre chez elles en toute sécurité. 24 heures sur 24. Les frais de location sont pris en charge, pour les personnes non imposables, par le Centre Communal d'Action Sociale Pour effectuer une demande contacter le CCAS. Un avis d'imposition sera demandé.

L'ACCOMPAGNEMENT À LA DEMANDE

Le CCAS propose aux personnes âgées, valides ou handicapées, et isolées, un service d'accompagnement pour les rendezvous médicaux et administratifs, dans le département de l'Essonne. Afin de pouvoir satisfaire le plus grand nombre, les demandes d'accompagnement

devront être formulées au CCAS au plus tard 48 heures avant la date du rendez-vous Les accompagnements peuvent avoir lieu sur les créneaux suivants :

- lundi. ieudi. de 14h à 17h.
- · mardi, de 9h à 12h et 14h à 17h.
- mercredi, de 9h à 12h.

LES AIDES À DOMICILE

Pour les personnes les plus fragilisées, isolées et en demande d'aide pour le soutien à domicile. le CLIC (Centre Local d'Information et de Coordination) propose un service de proximité : le service d'accompagnement social. Il évalue les besoins à domicile et aide à la mise en place de services : aide à domicile. mise en relation avec les services sociaux. les associations...

CLIC - 77 rue du Perrav 91160 Ballainvilliers

Tél.: 01 69 80 46 92

Croix-Rouge

(service de soins infirmiers à domicile) 82 rue Alfred Dubois 91460 Marcoussis

Tél.: 01 69 01 92 42

CONTACTS UTILES.

Clinalliance

46 rue de Verdun 91700 Villiers-sur-Orge Tél.: 01 69 46 70 00

Les Magnolias

(hôpital gériatrique) 77 rue Perrav 91160 Ballainvilliers

Tél.: 01 69 80 46 46 Les Parentèles

(maison de retraite spécialisée dans la maladie d'Alzheimer) 18 allée Victor Hugo 91620 La Ville du Bois Tél.: 01 69 01 18 00



Enfance et Jeunesse

PETITE ENFANCE

Service Petite Enfance 01 69 63 32 77

Coordonnées complètes et horaires en page 23

La municipalité a la volonté de mettre à disposition des parents des modes d'accueils variés et s'adaptant au mieux à leurs besoins. Les enfants peuvent ainsi être accueillis pendant la semaine, à temps plein ou à temps partiel, de facon occasionnelle en accueil collectif ou individuel

Cette diversification est accompagnée d'un effort constant visant à garantir la sécurité et la qualité de ces accueils.

Une réflexion plus large sur la parentalité est conduite au sein du service Petite enfance. Dès lors, ce service est en capacité de proposer des espaces d'échanges et d'informations aux familles.

RAM communal

Relais Assistantes Maternelles



Animatrice: Nelly Gueguen

Espace "Les Lutins du Bois" 11 chemin des Berges 91620 La Ville du Bois Tél. bureau : 01 69 63 32 72 Tél. salle d'animations : 01 69 63 33 60 ram@lavilledubois.fr

Horaires et lieu d'accueil et de permanences

 Permanences téléphoniques (01 69 63 32 72) les mardis de 13h à 16h et jeudis de 13h à 15h.



Permanences sur rendez-vous les mardis de 16h à 19h et un samedi par mois de 9h à 12h. Les animations collectives sont gratuites et sur inscription pour les assistantes maternelles et les enfants

En période scolaire

Espace "Les Lutins du Bois", lundi, mardi et jeudi de 9h30 à

En période de vacances scolaires (lère semaine uniquement)

- Ecole des Bartelottes. lundi de 9h30 à 11h30.
- Ecole des Renondaines. mardi de 9h30 à 11h30
- Espace "Les Lutins du Bois", jeudi de 9h30 à 11h30.

Missions du RAM

- Informer et orienter les familles au suiet de l'accueil à domicile.
- Informer et accompagner les assistantes maternelles.
- Favoriser la socialisation des ieunes enfants.
- Permettre les échanges assistantes maternelles/ enfants/parents.

A ce jour, une quarantaine d'assistantes maternelles agréées et indépendantes proposent la garde d'enfants à leur domicile. Une liste de ces dernières est disponible à l'accueil de la mairie ; pour obtenir la liste mise à jour des disponibilités, contacter le Relais Assistantes Maternelles

.52 . . 53 .

VIVRE DANS LA COMMUNE •

Multi-accueil "Les Ecureuils du Bois"



Directrice: Sandrine Mousseigne

11 chemin des Berges 91620 La Ville du Bois Tél.: 01 69 80 63 41 Fax : 01 69 80 63 42

multiaccueil@lavilledubois.fr

Deux formules d'accueil

Le multi-accueil offre 20 places et associe deux modes de garde: l'accueil régulier de type crèche et l'accueil occasionnel de type halte garderie. Les enfants, âgés de 4 mois jusqu'à l'entrée en école maternelle, sont accueillis dans l'établissement du lundi au vendredi. de 7h30 à 18h30. L'équipe se compose d'une directrice, d'une éducatrice de ieunes enfants, de 3 auxiliaires de puériculture, de 2 aides auxiliaires, d'un agent polyvalent petite enfance et d'un agent d'entretien

Pour l'accueil régulier

Les pré-inscriptions se font auprès de la directrice de l'établissement, du 1er octobre au 30 avril, et peuvent être effectuées à partir du 4e mois de grossesse. Les dossiers de demande peuvent être retirés sur place ou sur www.lavilledubois.fr. Ils sont traités anonymement par un groupe de travail appelé "groupe d'attribution des places".

Pièces à fournir :

- justificatif de domicile de moins de trois mois.
- attestation de paiement Caf (de moins de 3 mois, téléchargeable sur www.caf.fr) ou copie de la carte d'allocataire Caf.

• avis d'imposition ou de non-imposition de l'année N-2 pour les personnes non allocataires Caf

Pour l'accueil occasionnel

L'inscription se fait sur rendezvous avec la directrice :

- lundi et mercredi : 9h30 12h.
- mardi et ieudi : 17h30 18h30. Les familles devront présenter :
- justificatif de domicile de moins de trois mois.
- attestation de paiement Caf (de moins de 3 mois. téléchargeable sur www.caf.fr) ou copie de la carte d'allocataire Caf.
- avis d'imposition ou de non-imposition de l'année N-2 pour les personnes non allocataires Caf.
- livret de famille.
- attestation "Vitale" des parents.
- carnet de santé de l'enfant.
- certificat médical d'aptitude à la vie en collectivité établi par le médecin qui suit l'enfant.
- attestation d'assurance "responsabilité civile" mentionnant les nom et prénom de l'enfant Les familles peuvent bénéficier de deux créneaux par semaine, sous réserve de places dispo-

L'accueil s'organise de la manière suivante ·

- 2 demi-iournées (créneaux horaires entre 8h30 et 11h45. et entre 14h30 et 17h45)
- ou une journée complète avec repas.

Les réservations se font par téléphone le jeudi de la semaine précédant l'accueil, de 9h30 à 12h

Accueil parents-enfants "1 2 3 Soleil"



Espace "Les lutins du Bois" 11 chemin des Berges 91620 La Ville du Bois Tél.: 01 69 63 32 72 petiteenfance@lavilledubois.fr

Horaires d'accueil du public Vendredi · 8h45 - 11h

C'est un espace de rencontres et d'échanges entre parents, enfants et accueillants. Cet accueil, gratuit, est réservé aux enfants de moins de 4 ans non scolarisés, accompagnés d'un ou deux adultes familiers (parents, grands-parents) domiciliés sur La Ville du Bois. L'accueil ouvre ses portes les vendredis de 8h45 à 11h. hors vacances scolaires, à l'espace "Les lutins du Bois". Les futurs parents sont les bienvenus.

- Pour les petits, c'est l'occasion de découvrir un lieu d'éveil et de socialisation adapté à leur âge et à leurs besoins.
- Pour les adultes c'est la possibilité de se détendre

- avec son enfant et de partager ses préoccupations de parents.
- Pour tous, ce lieu permet de passer un moment ensemble, tout simplement.

Un vendredi sur deux, un atelier est proposé (peinture, pâte à modeler, motricité. pâtisserie, chant, conte...). Les autres vendredis sont réservés à l'accueil libre : jeux libres pour les enfants favorisant la rencontre et l'autonomie et permettant aux adultes de se retrouver, de créer des liens et d'échanger...

Un programme est disponible dans les structures. Renseignements auprès de Nelly Gueguen, éducatrice de jeunes enfants (01 69 63 32 72).

Accompagnement des familles

CONSULTATIONS DE LA PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE (PMI)

Dans le cadre de la Protection Maternelle et Infantile. le camion "le Baladin" assure des permanences sur le parking de l'Escale (14 chemin des Berges):



. 54 . . 55 .

- les 2es et 4es vendredis de chaque mois (consultation médicale sur rendez-vous).
- mois (conseils et pesée). Pour prendre rendez-vous.

contacter "le Baladin" au 06 80 72 81 94.

PRÉPARATION À L'ACCOUCHEMENT

Dans le cadre des actions de la Protection Maternelle et Infantile. Mme Longuet, sagefemme du secteur de La Ville du Bois, organise des séances gratuites de préparation à l'accouchement. les mardis de 14h30 à 16h30 à l'Espace "Les lutins du Bois" (11 chemin des Berges, derrière la crèche, à La ville du Bois).

Renseignements et inscriptions : 01 69 79 93 35

RELATIONS PARENTS EMPLOYEURS/ASSISTANTES MATERNELLES

• les 1ers et 3es mardis de chaque Contacts utiles concernant le contrat de travail et la convention collective des assistants maternels et particuliers employeurs:

- FEPEM (Fédération nationale des Particuliers employeurs) sur www.fepem.fr ou par téléphone, avec une ligne accessible aux parents employeurs (0 820 024 324) ou aux assistantes maternelles (0 825 347 347)
- CASAMAPE (Conseil Assistance Service aux Assistantes Maternelles et Parents Employeurs): www.casamape.fr
- CIRA (Centre Interministériel de Renseignements Administratifs): 39 39 ou www.fonction-publique.gouv.fr

ENFAN(E

Service Éducatif 01 64 49 59 45

Coordonnées complètes et horaires en page 23

Ouotient familial

Les familles doivent obligatoirement actualiser leur quotient familial, chaque année, dans les 3 premières semaines de ianvier, auprès du service Educatif. Ce quotient est valable pour l'année civile. Il sert de base aux familles pour aiuster les tarifs des différents services attachés aux enfants

Pièces à présenter : prestations annuelles CAF N-1 et avis d'imposition sur les revenus N-1.

Écoles

Horaires scolaires

• Lundi, mardi, ieudi et vendredi : 8h30-11h45 et 14h-16h

Mercredi · 8h30-11h30

Ecole maternelle Marie Curie 4 classes

Rue des Ecoles Tél.: 01 64 49 59 27 Directrice · Mme Blanchet

Ecole maternelle Les Renondaines - 4 classes

Vieux Chemin de Montlhérv Tél.: 01 64 49 04 08 Directrice · Mme Valente

Ecole élémentaire Ambroise Paré - 12 classes

Rue des Ecoles Tél.: 01 64 49 59 26 Directeur: M. Refrav

Ecole primaire Bartelottes 6 classes (2 maternelles et 4 élémentaires)

Chemin de Lunezv Tél.: 01 64 49 21 04 Directrice: Mme Savarv

Ecole privée Notre Dame (maternelle et élémentaire)

7 rue des Cailleboudes Tél · 01 69 01 28 17 www.notredame-vdb.com Directrice: Mme Leblanc Les inscriptions se font à l'école.

L'étude dirigée pour les cycles 3

Un enseignant en charge de 15 élèves maximum aide aux devoirs, à l'école Ambroise Paré, entre 16h et 18h (dont 30 minutes de récréation jusqu'à 16h30). Le goûter est fourni. Ce dispositif concerne uniquement les enfants scolarisés en CE2. CM1 et CM2. Une aide aux lecons est assurée par les animateurs pour les CP et les CE1 sur les accueils de loisirs.

Le conseil d'école

Chaque école constitue un conseil d'école aui réunit enseignants, parents et représentants de la municipalité. Le conseil d'école est l'instance qui vote en particulier le règlement intérieur de l'école, donne des avis et des suggestions sur le fonctionnement de l'école primaire. Il se réunit au moins une fois par trimestre scolaire

Le Rased

Le Rased (Réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté) a pour mission d'aider les enfants en grande difficulté dans les classes ordinaires des écoles primaires, à la demande des

· CONTACTS UTILES ·

Numéros d'urgence: lire en page 92.

PMI du secteur de La Ville du Bois

142 rue Pierre et Marie Curie 91160 Longjumeau Tél · 01 69 74 13 14

Centre d'Action Médico-Sociale Précoce (CAMPS)

Les boutons d'Or 52 rue Hector Berlioz 91240 Saint-Michel-sur-Orge Tél.: 01 69 46 52 91

Centre Médico-Psychologique

(enfants et adolescents) 10 chemin de la Croix du Mesnil 91310 Lonapont-sur-Orae Tél.: 01 64 49 02 42

.56 .

LVDB").

enseignants, des parents et parfois des élèves eux-mêmes. Ces aides sont pédagogiques ou rééducatives. Elles complètent les ateliers pédagogiques complémentaires (APC) et les stages de remise à niveau pendant les vacances scolaires. Le Rased comprend des enseignants spécialisés et une psychologue scolaire, qui interviennent auprès des élèves de la maternelle au CM2. en classe ou en petits groupes.

La caisse des écoles

La caisse des écoles est un établissement public communal présidé par le maire. Elle intervient en faveur des enfants relevant de l'enseignement du premier et du second dearé dans tous les domaines de la vie scolaire (social, culturel, éducatif et sanitaire), que ce soit dans l'enseignement public ou l'enseignement privé. En début d'année scolaire la caisse des écoles remet un dictionnaire à chaque CM2. A Noël, la caisse des écoles de La Ville du Bois offre un goûter aux enfants et subventionne un spectacle. Elle soutient la fête des écoles publiques en juin.

La caisse des écoles est composée de trois élus dont le maire et de trois représentants de parents d'élèves. La comptabilité est assurée par un agent communal.

Inscription scolaire

L'inscription dans les écoles publiques se fait en mairie. auprès du service Educatif, à partir de janvier de l'année où l'enfant rentre à l'école. L'enfant qui effectue sa rentrée en septembre doit avoir 3 ans au plus tard le 31 décembre de l'année de rentrée.

Les documents suivants doivent être présentés :

- livret de famille.
- iustificatif de domicile de moins de 3 mois.
- carnet de santé à jour des vaccins (DTP ou DTCP).

La commune est divisée en trois secteurs. L'affectation est établie en fonction de l'adresse du domicile de l'élève et des disponibilités de chaque secteur

Transport scolaire

Pour les élémentaires

Il s'agit d'assurer le transport des enfants de plus de 6 ans de la ville à destination de l'école Ambroise Paré. Ce service est gratuit pour les habitants (coût pris en charge par la ville: 119 € par enfant en 2016). Les services de transports scolaires des enfants sont gérés par le STIF. Un accompagnateur communal assure la sécurité et le bon déroulement du traiet. Pour des raisons de sécurité, aucun enfant n'est accepté s'il ne possède pas sa carte de transport. Un car des transports Meyer circule des Renondaines à Ambroise Paré : arrêts Les Renondaines Les Prés. Les Carriers. Plateau. presbytère et Escale.

Inscription



Formulaire disponible sur www.lavilledubois.fr

Pour les collégiens

Il existe des circuits passant par La Ville du Bois à destination des collèges Louise Weiss (Nozay) et Pablo Picasso (Saulxles-Chartreux). Les horaires des différents circuits sont consultables sur le site www.transports-daniel-meyer.fr

Inscription

Service payant avec carte Udete ou Optile. Formalités auprès de la société de transports Mever. Tél.: 01 69 01 00 09

Pour les lycéens

Un bus circule le matin et le de Longjumeau

(3-11 ans)Service Éducatif 01 64 49 59 45

Accueils de loisirs

Coordonnées complètes et horaires en page 23

Les factures mensuelles sont à

régler directement au service

Educatif (chèque à l'ordre de

"Régies de recettes multiples

Il s'agit de l'organisation des accueils des enfants avant l'école (préscolaire), le midi (pause méridienne), après l'école (accueils de loisirs, étude dirigée, aide aux lecons), le mercredi et pendant les vacances.

soir, en direction des lycées Jacques Prévert et Jean Perrin Horaires ·

www.transports-daniel-meyer.fr

Restauration scolaire



Restaurant scolaire 01 69 63 93 61

La municipalité déploie des moyens conséquents pour faire en sorte que le temps de midi (11h45-14h, accueil par les enseignants des enfants externes à partir de 13h50) soit un temps de détente. Sur les différents sites, des ateliers sont proposés aux enfants, leur permettant d'accéder à des espaces ludiques. L'encadrement est assuré par des animateurs, des agents de service et des intervenants spécifiques.

Il existe trois lieux de restauration sur la commune · les Renondaines. Ambroise Paré/ Marie Curie (self service) et les Bartelottes. L'inscription est obligatoire auprès du service Educatif, avant la rentrée scolaire, après réception de l'avis d'imposition. Le prix est établi selon le quotient familial (modalités : voir accueil de loisirs).

En période scolaire

Accueil de loisirs du centre ville (maternels)

Directrice : Céline Le Rov 27 bis chemin des Berges Tél · 01 69 80 88 43

Les maternels de l'école Marie Curie sont accueillis entre 7h et 8h20 entre 11h45 et 14h et entre 16h et 19h. dans l'accueil de loisirs maternel du centre ville (audessus du restaurant scolaire) Ils v sont également accueillis le mercredi entre 11h30 et 19h.

Remarque · lors des vacances scolaires les enfants sont regroupés à la ferme de la Croix Saint-Jacques (coupon de préinscription obligatoire). Les enfants maternels urbisylvains, inscrits à l'école Notre-Dame sont accueillis le mercredi entre 7h et 19h.



Accueil de loisirs des Renondaines

Directrice : Isabelle Richard Vieux chemin de Montlhéry Tél. : 01 64 49 04 08

Dans les espaces dédiés à l'accueil de loisirs, les enfants sont accueillis entre 7h et 8h20, entre 11h45 et 14h, et entre 16h et 19h. Le mercredi, ils sont pris en charge par les animateurs entre 11h30 et 19h.

Remarque : lors des vacances scolaires, les enfants sont regroupés à la ferme de la Croix Saint-Jacques (coupon de préinscription obligatoire).

Accueil de loisirs des élémentaires (Ambroise Paré)

Directrice : Anaïs Soutumier Rue du 8 Mai 1945 Tél : 01 69 01 64 34

Les élémentaires de l'école Ambroise Paré sont accueillis dans la structure jeunesse Micado entre 7h et 8h20, et entre 11h45 et 14h. En soirée (entre 16h et 19h), ils sont dirigés, en car, vers l'accueil de loisirs de la ferme de la Croix Saint-Jacques. Le mercredi, ils y sont également accueillis entre 11h30 et 19h.

Remarque : les enfants urbisylvains, inscrits à l'école Notre Dame sont accueillis le mercredi entre 7h et 19h

Accueil de loisirs des Bartelottes

Directrice : Adeline Coulloux Chemin de Lunezy Tél. : 01 64 49 14 92

Dans les espaces dédiés à l'accueil de loisirs, les enfants sont accueillis entre 7h et 8h20, entre 11h45 et 14h, et entre 16h et 19h. Le mercredi, ils sont pris en charge par les animateurs entre 11h30 et 19h.

Remarque : lors des vacances scolaires, les enfants sont regroupés à la ferme de la Croix Saint-Jacques (coupon de préinscription obligatoire).

Lors des vacances

Tous les enfants de la ville fréquentent la ferme de la Croix Saint-Jacques*, entre 7h et 19h. Pour cela, un coupon de préinscription est à rendre obligatoirement au service Educatif, en respectant le délai fixé (environ 3 semaines avant)

Trois formules sont proposées:

- ½ journée "matin" : accueil entre 7h et 13h* (repas inclus).
- ½ journée après-midi : accueil entre 13h et 19h* (goûter inclus),
- journée complète : accueil entre 7h et 19h.
- * Pour des raisons de sécurité, l'arrivée ou la sortie des enfants en ó journée doit s'effectuer entre 13h et 14h.

Inscription: annuelle et obligatoire, l'inscription se fait auprès du service Educatif, en juin.

Pièces demandées pour l'inscription :

- copie du livret de famille.
- copie du justificatif de domicile de moins de 3 mois,
- copie du carnet de santé à jour du vaccin (DTP ou DTCP).
- copie du jugement ou de la convention en cas de séparation ou de divorce des parents.

Pièces demandées pour la prochaine actualisation du quotient, en janvier 2016 (à présenter ensemble):

- dernier avis d'imposition 2015 sur les revenus 2014.
- relevé annuel 2014 des prestations CAF.

TARIF DES PRESTATIONS 2017 (en euros)

Les tarifs sont applicables au 1^{er} janvier 2017

					Accu de lo	
Tranche	Quotient	Restaurant	Pré-scolaire	Post- scolaire	Journée + repas*	1/2 journée*
Α	< 237,80	1,28 €	0,56 €	1,04 €	4,34 €	1,53 €
В	237,81 - 349,10	2,62 €	0,85 €	1,29 €	6,97 €	2,15 €
С	349,11 - 396,50	3,10 €	1,19 €	1,47 €	8,27 €	2,58 €
D	396,51 - 475,60	3,33 €	1,36 €	1,54 €	9,09€	2,89 €
E	475,61 - 554,90	3,74 €	1,50 €	1,63 €	10,14 €	3,20 €
F	554,91 - 634,20	3,97 €	1,63 €	1,77 €	10,88 €	3,45 €
G	634,21 - 808,00	4,20 €	1,76 €	1,88 €	11,62 €	3,70 €
H	808,01 - 914,70	4,47 €	1,88 €	2,14 €	13,01 €	4,27 €
1	914,71 - 1021,50	4,72 €	2,14 €	2,38 €	14,40 €	4,84 €
J	1021,51 - 1219,60	4,83 €	2,38 €	2,50 €	15,52 €	5,35 €
K	1219,61 - 1573,00	5,06€	2,50 €	2,65 €	16,87 €	5,90 €
L	1573,01 - 1800,00	5,29 €	2,61 €	2,81 €	18,26 €	6,47 €
М	1800,01 - 1950,00	5,52 €	2,74 €	2,96 €	19,68 €	6,68 €
N	1950,01 - 2100,00	5,69 €	2,82 €	3,04 €	20,27 €	6,87 €
0	>2100,01	5,86 €	2,90 €	3,13 €	20,88 €	7,07 €
Quot	ient non établi	7,18 €	3,17 €	3,45 €	25,63 €	8,06€
1/4	d'heure supp.	-	-	4,89 €	4,89 €	4,89 €
Forfa	it non inscrit**	2,00€	-	2,00€	-	-
Enfa	nts extérieurs	7,90 €	3,45 €	4,01€	27,68 €	8,64 €

*Forfait complémentaire de 2,05€ pour les enfants de l'Ecole Notre Dame et autres **Forfait pour les enfants non inscrits dans les effectifs de la restauration et/ou du post-scolaire

post-scolaire	
Etudes dirigées	
Bartelottes de 16h à 17h30	2,76 €
Forfait après études dirigées	1,12 €
Ambroise Paré de 16h à 18h	3,23 €
1/4 d'heure supp.	4,89 €
Enfants domiciliés à La Ville du Bois, scolarisés en extérieur	2,76 €

. 61 .

· 60 ·

^{*} sauf avis contraire

JEVNESSE

Micado



Maison de l'Information et de la Culture ADOlescente (11-17 ans)

16 chemin des Berges Tél.: 01 69 63 34 12

Située dans le bâtiment de l'Escale la structure accueille les jeunes collégiens et lycéens. Elle est dotée de plusieurs salles à vocation sportive et culturelle. L'équipe d'animation propose aux jeunes différents ateliers (manuels, sportifs, culinaires et ludiques).

Activités

Des matinées et soirées thématiques sont aussi organisées. Le fonctionnement permet aux ieunes de mieux structurer leurs loisirs en participant à l'élaboration des activités et projets. Les horaires s'adaptent à la disponibilité des jeunes.





Horaires

En semaine scolaire

Le mercredi, de 13h30 à 18h 2 samedis par mois, de 10h à 17h En période de vacances scolaires Tous les jours : de 10h à 18h (sauf le lundi : de 13h30 à 18h)

Deux systèmes différents d'adhésion : l'entrée libre (gratuite) ou le passeport jeune (25€/ an) donnant accès à un grand nombre d'activités à demi-tarif (sorties, soirées...).

Les séjours sont pris en charge par la mairie (40%) et par les familles (60%).

Inscriptions

Pièces à fournir :

- justificatif de domicile de moins de trois mois
- fiche de renseignements sanitaires signée par les responsables légaux et photocopie des vaccins,
- photo d'identité.

Etablissements scolaires

Collège Louise Weiss (de secteur)

20. rue du Bois Clair 91620 Nozav Tél.: 01 69 80 84 42

Lvcée Jacques Prevert (de secteur)

23, rue Jules Ferry 91160 Longiumeau Tél.: 01 69 34 41 87

Institut privé du Sacré Cœur (collège et lycée)

Passage de Graville 91620 La Ville du Bois Tél · 01 69 01 06 12 www.isc-villedubois.com

Ecoute et aide



CCAS 01 69 63 32 79

Coordonnées complètes et horaires en page 24

Pour les 11-25 ans le CCAS exerce son action en liaison étroite avec les services ou associations publics et privés à caractère social, notamment Inter'Val et la Mission Locale.

Inter'Val

Inter'Val est une association de prévention spécialisée qui intervient auprès des jeunes de 11 à 25 ans et leurs familles. Cette structure est agréée par le Conseil général de l'Essonne et conventionnée par les mairies. Ses partenaires : municipalités. services Jeunesse, CCAS, Missions Locales, MDS (Maisons Départementales des Solidarités), établissements scolaires...

Des éducateurs spécialisés diplômés proposent : Les suivis individuels

Accueil écoute entretiens individuels. Les éducateurs vous soutiennent et vous accompagnent dans vos proiets concernant la scolarité. l'emploi, les difficultés familiales et administratives

Les projets collectifs

Inter'Val intervient dans les établissements scolaires du territoire. les services Jeunesse. les structures et manifestations communales

Thèmes d'intervention :

- la prévention des conduites à risques : alcool, cannabis. dangers liés à Internet, relations fille-garçon, prévention routière...
- l'insertion : chantiers jeunes.



Inter'Val

29 chemin des Berges 91620 La Ville du Bois Tél · 01 64 49 00 76 interval.lvdb@voila.fr Accueil tous les jours, sur rendez-vous

La Mission Locale des 3 Vallées est une association de service public pour l'insertion professionnelle et sociale des jeunes âgés de 16 à 25 ans.



Mission Locale des 3 Vallées

Place Louis Daniel Mever 91310 Montlhéry Tél.: 01 64 49 78 02 https://www.facebook.



· 63 ·

com/missionl3vallees

.62 .





Emploi

POINT EMPLOI



CCAS 01 69 63 32 74

Coordonnées complètes et horaires en page 24

Le CCAS possède des moyens techniques et humains pour aider à la recherche d'emploi. Une personne accueille et informe le demandeur d'emploi. Un poste informatique avec accès Internet, ainsi qu'un fax, sont mis à disposition. Le point emploi est une compétence de la communauté d'agglomération Paris-Saclay.

Sur rendez-vous, le vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h.

· CONTACTS UTILES ·

Pôle emploi (ANPE - Assedic)

4 route d'Egly 91290 Arpajon Tél : 39 49

Direction départementale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle (DDTE)

523 place des Terrasses de l'Agora 91034 Evry cedex

Tél.: 01 60 79 70 00

Conseil des Prud'Hommes

20 avenue du Mal Leclerc 91160 Longjumeau Tél.: 01 64 48 80 40

Inspection du travail(Unité territoriale)

Immeuble l'Européen 98 allée des Champs Elysées Courcouronnes CS 30491

91042 Evry Cedex Tél.: 01 78 05 41 00

01 78 05 41 97 (unité de contrôle pour La Ville du Bois)

•64•

VIVRE DANS LA COMMUNE •

(RÉATION D'ENTREPRISE

L'une des compétences de la communauté d'agglomération Paris-Saclay est le soutien à la création et aux jeunes entreprises. Ainsi, elle a créé deux institutions importantes dans ce domaine :

• en décembre 2009, Apis Développement, une pépinière d'entreprises qui accueille les jeunes entreprises et les aide à démarrer.



• en 2010, la Maison de la Création d'Entreprise, basée à Longjumeau



Apis Développement

15 avenue de Norvège Villebon-sur-Yvette 91978 Courtaboeuf Cedex

Tél.: 01 60 92 41 41 Fax: 01 69 29 09 19 contact@apisdeveloppement.com



Maison de la création d'entreprise

Parc Nativelle 156 rue François Mitterand 91160 Longjumeau Tél.: 01 69 09 45 64 06 24 67 60 30 mce@europessonne.fr

LA MAIRIE RE(RVTE



Service des Ressources Humaines 01 64 49 59 49

A intervalles réguliers, la mairie recrute du personnel pour pallier les mouvements de personnel. En particulier, elle recherche périodiquement des animateurs ou surveillants pour assurer l'encadrement des enfants, sur le temps de midi. Par ailleurs, la fonction publique propose par concours un vaste panel de métiers administratifs, techniques, culturels, sportifs, médicosociaux... accessibles à tous les niveaux d'études. Une bonne manière d'entrer dans la vie professionnelle avec la garantie d'un emploi stable.



Pour connaître les emplois vacants, consultez www.lavilledubois.fr ou contactez le service des Ressources Humaines



Loisirs

.66. · 67 ·

TEMPS FORTS SUR LA VILLE



Service Culture, Sport, Jeunesse et Vie Associative 01 64 49 55 40

Coordonnées complètes et horaires en page 24

Tout au long de l'année, des manifestations culturelles, sportives et conviviales sont organisées dans la ville et des représentations théâtrales sont programmées à l'Escale.



Consultez la "Feuille du Bois" ou www.lavilledubois.fr pour connaître l'ensemble des rencontres, mois après mois.

2016-2017

SEPTEMBRE

- · Forum des associations
- · Saint-Fiacre
- · Fête du patrimoine

MARS

- · Carnaval de Bineau
- · Carnaval petite enfance
- · Commémoration du cessez-le-feu en Alaérie

OCTOBRE

- · Fête de la science
- · Soirée des associations
- · Exposition de peintures
- · Semaine Bleue

AVRII

- Fscale'N Jazz
- · Essonne verte, Essonne propre

NOVEMBRE

- · Fête du sport
- · Marché de Noël
- · Commémoration de l'Armistice de 1918

DÉCEMBRE

Téléthon

JANVIER

- · Vœux du Maire
- · Concert du Nouvel An

FÉVRIER

· Salon des artistes

MAI

- · Balle aux prisonniers
- Fête des voisins
- · Commémoration de la Victoire de 1945

JUIN

- · Gala du conservatoire municipal
- Portes ouvertes du conservatoire
- · Fête de la musique
- · Fête de l'été du Micado
- · Fête des écoles
- · Commémoration de l'Appel du 18 Juin

ÉQUIPEMENTS ET ESPACES PUBLICS

Equipements culturels

Equipements	Adresse	Activités
Bibliothèque	11 bis rue des Ecoles	Lecture, animations
Local les Cadets	37 rue du Grand Nover	Musique, chant
Salle de réunion au stade	78 rue Ambroise Paré	Réunions, activités manuelles
Foyer des anciens	20 rue Ambroise Paré	Réunions, repas, cours de langue
Escale H.G. Adam côté scène	14 chemin des Berges	Théâtre
Escale H.G. Adam côté miroir	14 chemin des Berges	Danse
Locaux communaux	12 rue Ambroise Paré	Informatique
Ecole de musique	Ferme de la Croix Saint-Jacques (voie du 8 Mai 1945)	Musique
Salle multifonctions de la Croix Saint- Jacques	Ferme de la Croix Saint-Jacques (voie du 8 Mai 1945)	Accueils de loisirs, location par les Urbisylvains

Equipements sportifs

Equipements	Adresse	Activités
Gymnase des Barte- lottes	Chemin de Lunezy	Taekwondo, futsal, foot, judo, karaté
Escale Léon Froissant (rez-de-chaussée)	14 chemin des Berges	Terrain multisports : hand, basket, tennis, football
Escale (salle de boxe)	14 chemin des Berges	Judo, boxe, karaté, penchak
Petit Gymnase	Rue des Ecoles	Danse, gymnastique
Stade de football	78 route de Nozay	Football
Tennis	Rue Jacques Tati	Tennis

En outre, les Urbisylvains peuvent se rendre à la piscine intercommunale Christine Caron, située à Montlhéry (lire en page 73).

Réservation des salles

La salle multifonctions de la Croix Saint-Jacques (170 m²). est ouverte à la location par les Urbisylvains. Le règlement intérieur est téléchargeable sur www.lavilledubois.fr

Réservation: accueil de la mairie. 01 64 49 59 49

Réservations par les associations des équipements municipaux culturels et sportifs : service Culturel, 01 64 49 55 40

L'ÉCOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE ET DE DANSE



Responsable: **Pierre Lemaistre**

Voie du 8 Mai 1945 (1er étage de la Ferme de la Croix Saint-Jacques) 91620 La Ville du Bois Tél.: 01 64 49 82 18 06 22 66 79 60

Permanences à l'école

Lundi, de 18h à 19h30 Mercredi de 13h30 à 15h Ou sur rendez-vous

Secrétariat en mairie

Tél.: 01 64 49 55 40 emmd@lavilledubois.fr Lundi, mardi, ieudi, vendredi, de 8h30 à 12h et de 14h30 à 17h30 Mercredi, de 8h30 à 12h

Musiaue

L'école municipale de musique et de danse enseigne de multiples disciplines musicales:

- piano, guitare classique, violon, violoncelle.
- trompette, trombone, flûtes. clarinette, saxophone,



- cours d'instruments et de formation musicale.
- orchestre iunior 1er cycle et orchestre de 2e et 3e cycle
- atelier de musiques actuelles et de jazz.

Les enseignants sont tous des professionnels expérimentés. pratiquant une pédagogie individualisée et collective. L'école propose aussi de l'éveil musical pour les 4-7 ans. Des auditions sont pratiquées tout au long de l'année afin de mesurer la progression. Chaque année, des évaluations sont réalisées et à chaque fin de cycle, un examen détermine le passage en cycle supérieur. selon les normes nationales. Plusieurs concerts sont organisés dans l'année, dont certains sur la commune (voir le calendrier des manifestations en page 68), comme Escale'N Jazz, le gala de fin d'année ou le concert du Nouvel An.





Danse

Les cours se pratiquent au Petit Cymnase (rue des Ecoles à la Ville du Bois). L'école municipale de musique et de danse a aussi pour mission l'enseignement collectif de danse classique (à partir de 4 ans). Un gala de fin d'année est programmé en juin.

Règlement et tarifs

Les cours

Les horaires et la durée des cours sont établis pour un an. Ils démarrent la 3^e semaine de septembre. Il n'y a pas de cours lors des vacances scolaires et iours fériés.

Les inscriptions

- Réinscriptions : jusque fin juin.
- Nouvelles inscriptions : à partir de septembre, pendant la fête des associations et lors d'une permanence le lundi suivant.

L'inscription à l'école de musique et de danse vaut pour toute l'année scolaire, sauf cas de force maieure, sur justificatif (voir règlement sur www.lavilledubois.fr).

Tarifs

Les nouveaux tarifs de l'école de musique et de danse sont applicables de septembre à décembre 2016. Ils seront ensuite revus en janvier 2017 à l'issue de la prise en compte par nos services des éléments permettant le calcul de votre quotient familial

La facturation

La facturation sera établie sur trois périodes : de septembre à décembre, de janvier à mars et d'avril à juin. Pour obtenir le tarif annuel, il faut multiplier le tarif mensuel par 9.5.



Tarifs disponibles sur www.lavilledubois.fr

ou sur simple appel au 01 64 49 55 40.

.70.

LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE CONSTANTIN ANDRÉOU



11 bis rue des Ecoles (face à l'école Marie Curie) 91620 La Ville du Bois Tél.: 01 64 49 59 41 bibliotheque@lavilledubois.fr



Horaires

Lundi : 15h-18h Mardi · 15h-18h Mercredi · 11h-18h Vendredi: 15h-18h Samedi: 10h-16h (excepté en

iuillet/août)

Cataloque

des ouvrages

Les listes de nouveautés sont disponibles chaque mois sur www.lavilledubois.fr. Egalement disponible en ligne et à la bibliothèque : le catalogue des ouvrages. Vous accédez ainsi à plus de 30 000 notices descriptives. La bibliothèque Constantin Andréou propose des livres (albums, bandes dessinées, littérature. documentaires...). des magazines, des ouvrages en lanques étrangères, des partitions musicales et des cartes géographiaues.

Inscriptions

La lecture sur place et la consultation d'internet sont gratuites. Pour emprunter à domicile jusqu'à 6 livres et 3 revues, l'inscription pour un an est de 4 € par adulte, 2 € par enfant. Le délai de retour est de 4 semaines. Possibilité de réserver un livre déjà emprunté et de suggérer des acquisitions.

Animations

L'heure du conte est organisée réqulièrement, ainsi que d'autres manifestations dans l'année (expositions, conférences...) gratuites et ouvertes à tous. Elles peuvent faire l'objet de bibliographies thématiques, consultables sur www.lavilledubois.fr.



ACTIVITÉS POUR LES SENIORS



01 69 63 32 79

Coordonnées complètes et horaires en page 24

Repas des voeux / Colis

A l'occasion des fêtes de fin d'année et des vœux du maire. la municipalité offre un repas aux seniors ou un colis

- Pour les seniors nés avant le 31 décembre 1946, possibilité de bénéficier du repas ou du colis
- Pour les foyers non imposables, possibilité de bénéficier du repas et du colis

 Pour les seniors nés entre 1947 et 1948, possibilité de s'inscrire au repas

Repas de printemps

Au printemps, la municipalité invite les seniors à participer à un repas.

Semaine bleue

Dans le cadre de la «Semaine Bleue» une animation est proposée chaque année aux seniors.

PISCINE

La piscine Christine Caron située à Montlhéry met à la disposition du public trois bassins et propose diverses activités : l'école de natation pour les enfants à partir de 5 ans, des cours de aymnastique aquatique, des cours de cardi'eau bike (vélo dans l'eau). Location possible de cardi'eau bike sur les heures d'ouverture au public.



Piscine intercommunale

1 boulevard du Téméraire 91310 Montlhéry Tél.: 01 69 01 22 99 piscinedusirm@orange.fr

Horaires d'accueil du public

Mardi: 17h - 19h30 Mercredi · 12h - 14h

Jeudi · 12h - 14h et 17h - 19h30

Vendredi: 17h - 21h Samedi : 14h - 19h Dimanche: 9h - 13h

THEATRE

Le théâtre de Longjumeau propose une programmation variée : théâtre, humour, concerts. Dans le cadre d'une convention entre le théâtre et La Ville du Bois, les Urbisylvains bénéficient d'un tarif préférentiel.



Le programme de la saison est téléchargeable sur www.lavilledubois.fr



Théâtre de Longjumeau

20 avenue du G^{al} de Gaulle 91160 Longjumeau Renseignements et réservations: 01 69 09 09 09 www.theatre-longiumeau.com



ASSOCIATIONS

Pour trouver l'adresse des lieux de pratique, se reporter à la liste des équipements culturels et sportifs en page 69.

INDEX PAR DISCIPLINE

Astula du Bois

Renaissance et Culture 79
ANIMATIONS Foyer des Anciens89 La Troupe des Roussettes77 Syndicat d'Initiative79
AQUAGYM
Club des Oursins82
Retraite Sportive85
Décore-moi76
L'Atelier des Mirettes76
Regard78
BOXE
Académie Franck Ropers80
Association Sportive Full
Contact La Ville du Bois81
CADRE DE VIE Bien Vivre à La Ville du Bois87
CONSOMMATION SOLIDAIRE
L'art en bar90
Vélo Club Urbisylvain85
DANSE
Danse et Gym du Bois82

Renaissance et Culture79

Ecri comité de jumelage	
Mozaïq	78
Astula du Bois	86
Avenir de l'Orient	
Liberty Langues	
Renaissance et Culture	79
Football Club Marcoussis-	07
Nozay-La Ville du Bois	83
La Ville du Bois Futsal (VDBFC)	0/.
	04
GYMNASTIQUE Danse et Gym du Bois	റാ
	02
HAND BALL	
Association sportive	01
du collège Louise Weiss	01
HOCKEY	
HCCM hockey club du canton de Montlhéry	0 /.
	04
JEUX VIDÉO	00
GIV	89
JUDO	
Judo Ju-Jitsu Club	0.4
de La Ville du Bois	84

Karaté Club La Ville du Bois	84
МОТО	
Aquatique moto club	
Moto club de l'Essaim	85
MUSIQUE Music'All du Bois	70
Renaissance et Culture	
Vive La Musique LVDB	
NATATION	
Club des Oursins	82
Exocet Master Club	83
Fight Art 91	83
PARENTS D'ÉLÈVES	
FCPE	l.87
PLONGÉE	
Club de plongée de Montlhéry	01
	.02
POKER Urbispoker	ar
PRÉVENTION DES JEUNE	
Inter'Val	
RANDONNÉE	
Renaissance et Culture	.79
Retraite Sportive	85

AS Marcoussis Rugby80)
FNACA87	7
Foyer des Anciens89	9
Retraite Sportive85	5
ASCHAS86	5
Les Amis d'un Coin de l'Inde	
et du Monde (LACIM)88	3
Les enfants du Vietnam	
Kim Yên88	
Secours Catholique88	
Secours Populaire88	3
Association de Taekwondo	
de La Ville du Bois8	1
Tennis Club85	5
CO La Ville du Bois	
tennis de table82	2
La Scène des Bois77	7
Renaissance et Culture79	
Association pour la Pratique	
du Yoga - APY8	1



Avenir de l'Orient

Cours de chinois, niveau débutant.

Public: enfants et adultes

Tarif: 160 € Contact

Hélène Jin (présidente) 01 69 82 80 26 · 06 11 24 02 37

hjin@hotmail.com

Siège social : mairie, place du Général de Gaulle,

Général de Gaulle, 91620 La Ville du Bois



Décore-moi

Couture, techniques décoratives

Public: adultes
Tarif: 30 €
Horaires:

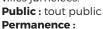
Mardi : 14h à 17h Vendredi : 9h à 12h et 13h30 à 17h

Contact

Françoise Arnould Laurent (présidente) · 01 69 01 70 17 Danièle David · 01 69 80 64 25 Siège social : mairie, place du Général de Gaulle, 91620 La Ville du Bois

Ecri comité de jumelage

Organisation de manifestations et d'échanges entre les villes jumelées.



Foyer des anciens l^{er} jeudi du mois à 20h45 **Tarif**: 10 € par personne

Contact

Christian Peureux (président) 06 63 53 29 48 christian.peureux@orange.fr Siège social : mairie, place du Général de Gaulle, 91620 La Ville du Bois http://jumelage.free.fr

L'Atelier des Mirettes

Promotion des arts plastiques par l'apprentissage et la

pratique. Cours tous niveaux de sculpture, peinture toutes techniques, dessin, aquarelle.

Public: enfants et adultes

tous niveaux

Lieu de pratique et horaires :

Linas: Maison des Artistes (rue

Jules Ferry) et Chataigneraie (rue de la division Leclerc) Des cours sont organisés du lundi au samedi, dans la journée et le soir Tarif:

Adhésion à l'association : 18 € + tarif annuel en fonction des cours choisis. Tarif réduit pour les enfants, les étudiants et plusieurs personnes d'une même famille.

Contact

Maryse Houdy (présidente) 06 87 45 33 88 atelierdesmirettes@yahoo.fr Siège social : mairie 1 rue Blanche de Castille 91310 Montlhéry http://aapcm.over-blog.com



La Scène des Bois

Théâtre amateur. L'objectif est de maîtriser l'élocution, les déplacements dans l'espace et de s'amuser en amusant les autres. Les cours sont sous la direction d'un professionnel.

Public : tout public Lieu de pratique :

Escale

Horaires:

Enfants: mercredi, de 14h à 15h30 Adultes: mercredi, de 20h30 à 22h

Tarif: 150 € par an

Contact

Jacques Philippot (président) 06 12 22 29 89

Siège social : mairie, place du Général de Caulle,

91620 La Ville du Bois

La Troupe des Roussettes

Création et mise en scène d'animations culturelles

expositions temporaires, soirée musicale, maquillage des enfants pour Bineau, village de Noël pour tous les enfants, contes pour enfants.

Public: tout public

Lieu de pratique et horaires :

Escale (salle G. H. Adam ler étage)

Le mardi de 20h45 à 22h30

Tarif: Adultes: $5 \in / \text{ Enfants}$: $1 \in$

Contact

Brigitte Gillot (présidente) 06 17 39 90 31 brigillot@wanadoo.fr Siège social : mairie, place du Général de Gaulle, 91620 La Ville du Bois



Liberty Langues

Cours de langues étrangères (japonais, anglais, espagnol, portugais, allemand, italien).

Public: tout public (de 4 ans à 99 ans)

Lieu de pratique et horaires :

La Ville du Bois, Montlhéry, Longpont-sur-Orge Du lundi au samedi selon cours, langue.

Tarif : De 200 € à 380 € pour l'année selon cours et niveau

Contact

Nadine Le Provôt Poilliot (présidente) 06 64 38 46 67 liberty-langues@sfr.fr Siège social : Mairie de Longpont-sur-Orge www.liberty-langues.wix.com/

liberty-langues



Mozaïa

Reconnaître et mettre en valeur la richesse des différentes cultures à l'occasion de 4 événements gratuits et ouverts à tous : un repas partagé Jeux et saveurs du monde (février), un film/ débat (mars), la Journée de la diversité, échange culturel. musical et artistique (mai ou juin) et un bœuf musical (octobre ou novembre)

Public: population de la commune et des environs Tarif: Adhésion · 15 €. Tous les évènements sont gratuits.

Contact

Natalie Lutz-Tatischeff (présidente) · 06 88 38 00 08 asso.mozaig@laposte.net Siège social: 23 bis chemin du Ruisseau Blanc

91620 La Ville du Bois http://association-mozaig. bloaspot.com



Page Facebook



Music'all du Bois

Traduction française : «Toutes les musiques du Bois». Anciennement «Les Cadets». Chant choral avec Chorissimo. musique de rue au sein de la fanfare Les Cadets et jazz avec le Woodtown Orchestra.

Public: tout âge (sauf chant choral à partir de 12-13 ans).

Lieu de pratique et horaires :

chorale le mardi de 20h30 à 22h30, fanfare le ieudi de 19h à 20h30.

Tarif: en fonction des cours et des sections

Contact

Bernard Bouillet (président) 01 69 01 72 62 · 06 81 42 15 14 musicalIdubois@gmail.com Siège social: 37 rue du Grand Nover, 91620 La Ville du Bois

Regard

Arts plastiques.

Public: enfants, adolescents.

adultes

Lieu de pratique et horaires :

Ruelle du Presbytère, La Ville du Bois Enfants: mercredi. de 14h à 15h30 Adolescents: mercredi. de 16h à 17h30

Adultes · vendredi de 19h30 à 21h30 **Tarif:** 165 € à 195 €

Contact

Giovanni Benedetti (président) Nathalie Duqué (professeur) 06 81 66 46 15 regard vdb@yahoo.fr Siège social: mairie, place du Général de Gaulle 91620 La Ville du Bois



Renaissance et Culture

Alphabétisation, cours de français, anglais, théâtre enfants/adolescents/adultes. danses de salon salsa rock danse orientale, méthode Feldenkrais. éveil musical du tout petit, randonnées de loisir

Public: selon activité Lieux de pratique: Nozay et

La Ville du Bois Tarif: Selon activités

Contact

Françoise Nicolini (présidente) 06 28 05 04 56 rcnozayvdb@yahoo.fr Siège social : mairie. www.activites91.com



Syndicat d'Initiative

Animation de la ville. sorties (théâtre, spectacles, culturelles), vovages (France et étranger). Le Syndicat est amené à évoluer à partir du 1er janvier 2017 (voir page 11).

Public: tout public Lieu et horaires d'ouverture :

12 rue Ambroise Paré 91620 La Ville du Bois Jeudi : 8h30 - 12h

Tarif: 10 € par an

Contact

Jacques Philippot (président) 01 69 01 19 33 . 06 12 22 29 89 otsi@lavilledubois.fr

Siège social : mairie, place du

Général de Gaulle. 91620 La Ville du Bois



Vive la Musique LVDB

Promouvoir la culture musicale et artistique en direction du plus grand

nombre

Public: tout public

Tarif:8€ Contact

vivelamusiquelvdb@gmail.com Siège social : 8 avenue de Beaulieu. 91620 La Ville du Bois https://vivelamusiquelvdb. wordpress.com/

https://www.facebook. com/vivelamusique.LVDB/

Twitter: @vivemusiqueLVDB



Académie Franck Ropers



Penchak silat self defense. **Public:** tout public à partir de 16 ans

Lieu de pratique et horaires :

Gymnase des Bartelottes Lundi et jeudi : 20h30 à 22h30 **Tarif :** 315 €/2 cours par semaine, 225 €/1 cours par semaine + 35 € d'assurance + 23 € de licence

Contact

Patrick Bourgeois (professeur) 06 86 94 29 37 nadpat.bourgeois@orange.fr Siège social : 32 rue des Vignes, 91640 Fontenay-les-Briis academiefranckropers.com vdbpenchakdefense91.fr

Aquatique moto club

Principalement
la pratique du tourisme en
moto mais aussi roulage
piste, rallyes routiers ou
Championnat de France
de Tourisme. Sans oublier
les randonnées, balades,
rassemblements, bourses
d'échanges, stages, actions
caritatives...

Le club organise pas moins de 16 000 km d'activités par an. Le moto club est affilié à la Fédération Française de Motocyclisme. à noter, l'existence d'une section 125 cm³ et scooters

Public : toutes les catégories

de motards

Tarif: 25 € puis 20 € par personne complémentaire de la même famille

Contact

Dimitri (président) · 06 15 40 66 38 mc.lm@free.fr Siège social : 26 rue des Près, 91620 La Ville du Bois mc.lm free fr

AS Marcoussis Rugby

De l'apprentissage du rugby à la compétition. Rugby classique et rugby sans contact.



Lieu de pratique et horaires : stades de Marcoussis ou Nozay, horaires selon les catégories.

Public : tout âge à partir de 5 ans féminin, masculin ou mixte.

Tarif : de 120 € à 220 € selon la catégorie.

Contact Philippe GUILLERME (Président EDR)
06 95 32 50 05
pguillerme@hotmail.fr
4 allée de la Roseraie
91620 LA VILLE DU BOIS
Siège social : Mairie,
5 Rue Alfred Dubois,
91460 Marcoussis

www.esmlrugby.fr



Association de Taekwondo de La Ville du Bois

Apprentissage et approfondissement des techniques propres au Taekwondo, l'art martial coréen (techniques de selfdéfense, combats, poomsé...).

Public: à partir de 7 ans Lieu de pratique et horaires:

Gymnase des Bartelottes Lundi et jeudi : de 18h30 à 20h

Tarif: 180 € l'année (tarif préférentiel fratrie)

Contact

Perrine Chan-Kin (présidente) Hubert Chan-Kin (éducateur sportif, entraîneur)

· 01 64 58 77 19 · 06 32 52 54 00

· hubck@free.fr

Siège social : mairie, place du Général de Gaulle, 91620 La Ville du Bois http://machairodus.free.fr

Association pour la Pratique du Yoga APY

Pratique du yoga. Séance de méditation gratuite ouverte à tous le 1^{er} mercredi de chaque mois à 20h30 à l'Escale (dojo).

Public : à partir de 14 ans

Horaires:

Mercredi : 18h-19h15 et 19h15-20h30 Jeudi : 9h15-10h30 et 10h30 à 11h45, puis 18h45 à 20h et 20h-21h15

Tarif: 165€ par an

Contact

Nicole Le Bris (présidente) 01 69 63 74 18 Siège social : mairie, place du Général de Gaulle, 91620 La Ville du Bois yoga-lvdb-apy,jimdo.com

Association sportive du collège Louise Weiss

Pratique du hand ball. **Public :** collégiens

Lieu de pratique et horaires :

Escale / Mercredi de 13h30 à 16h **Tarif:** 30 € par an

Contact

Sandrine Eskenazi (présidente, principale du collège) 01 69 80 84 42 0912174u@ac-versailles.fr Siège social : collège Louise Weiss, 20 rue du Bois Clair, 91620 Nozay

collegelouiseweiss.fr

Association & Contoo Sportive Full Contact La Ville du Bois

Boxe américaine et full contact, sport de contacts, de combats pieds-poings en loisir ou compétition. Initiation à la boxe anglaise, sport de contact, de combat poings. **Public :** adulte mixte et enfant

mixte (à partir de 7 ans)
Lieu de pratique et horaires:

Escale (doio)

Adultes: mardi, mercredi, vendredi, de 20h30 à 22h30 Enfants de 7 à 14 ans: mercredi de 16h30 à 17h45, samedi de 10h à 11h15 pour les compétiteurs et 11h15 à 12h30 pour les débutants

Tarif : Adultes à partir de 15 ans : 228 €

Enfants de 7 à 14 ans : 125 € **Contact**

Contact

David Moral (président) Laure Bonnaud (trésorière) 06 10 22 03 22 laurebonnaud@orange.fr Siège social : mairie, place du Général de Gaulle, 91620 La Ville du Bois

www.teamjudes.com

.80.

Club de plongée de Montlhéry

Initiation et perfectionnement à la plongée sous-marine. Passage de brevets fédéraux. Nage avec palmes.

Public: tout public

Lieu de pratique et horaires :

Piscine intercommunale Christine Caron - 1 boulevard du Téméraire à Montlhéry

Mardi : 20h-23h / Jeudi : 20h-22h

Contact

Michel Paturot (président)
01 60 84 12 23
michel.paturot@free.fr
Siège social : mairie,
91310 Montlhéry
Courrier : 30 rue des Glycines,
91180 Saint-Germain-lès-Arpaion

Club des Oursins

cpm91.free.fr

Club de natation (enfant à partir de 6 ans, adulte sans limite d'âge, apprentissage, perfectionnement, compétition) et d'aquagym (classique, aquafitness, aquaphobie). **Public**: à partir de 6 ans

Lieu de pratique et horaires :

Piscine intercommunale Christine Caron - 1 boulevard du Téméraire à Montlhéry En soirée à partir de 17h et jusqu'à 22h certains soirs

Contact

club.ocm91@gmail.com Siège social : mairie 1, rue Blanche de Castille 91310 Montlhéry club.ocm91 free fr

CO La Ville du Bois tennis de table

Pratique du tennis de table en loisir et/ou compétition.

Public : tout âge Lieu de pratique et horaires :

Escale

Mardi : 19h - 24h Vendredi : 20h30 - 2h Jeudi : 20h30 à 00h.

Tarif:

Compétiteurs : 125 € Loisirs et jeunes (-18) : 95 €

ontact

Philippe Anglard (président) 0630 09 98 73 - vdbtt@laposte.net Siège social : mairie, place du Général de Gaulle 91620 La Ville du Bois

www.vdbtt.fr

www.facebook.com/vdbtt



Danse et Gym du Bois

Danse modern/jazz, gymnastique, gym entretien, cardio-

boxe, step-fitness,

Public:

Danse : à partir de 4 ans Cymnastique : à partir de 16 ans

Lieu de pratique et horaires :

Petit gymnase

Gymnastique : lundi, mardi, jeudi Danse enfants-ados : mercredi,

jeudi, vendredi

Danse adultes : vendredi



Contact

Catena Cangelosi (présidente) 06 37 48 67 20 danseetgymdubois@gmail.com Siège social : mairie, place du Général de Gaulle, 91620 La Ville du Bois www.danseetgymdubois.com

Exocet Master Club

Natation course en catégories master (vétérans).

Public: toute personne de plus de 25 ans sachant nager les 4 nages et

souhaitant participer à des compétitions

Lieu de pratique et horaires :

Piscine intercommunale Christine Caron (Montlhéry) Lundi : 20h30-23h Mercredi : 21h-23h Vendredi 20h40-22h30

Tarif: 160 € / an



Contact

Bernard Proux (président) 06 37 83 13 79 exocetmaster@yahoo.fr Siège social : 11 rue Casimir, Gouny, 91620 La Ville du Bois

www.exocetmaster.fr

Fight Art 91 (Pancrace)

Pratique du Pancrace (sport de combat complet : mélange de Kick boxing/ Muay thaï, de Lutte/judo et de Grappling) dans un état d'esprit convivial, respectueux et en toute sécurité.

Lieu: gymnase des Bartelottes-

Horaires: lundi 20h00 à 21h30 et mercredi de 20h30 à 22h00 Public: adulte (à partir de 18 ans)

loisir et compétition

Tarif: 235€ Contact

fightart91@gmail.com Siège social : Mairie, place du Général de Gaulle, 91620 La Ville du Bois

http://fightart91.wix.com/fa91
Facebook: FIGHT ART 91

Football Club Marcoussis Nozay La Ville du Bois



Pratique et formation à la pratique du football. Compétitions.

Public: tout public, à partir de 6 ans

Lieux de pratique : stade Patrick Godey à La Ville du Bois, stade du Mesnil Forget à Nozay, stade du Moulin à Marcoussis

Horaires : selon catégorie

Tarif:

Enfants : 140 € Adultes : 150 €

Contact

Daniel Vogel 06 60 69 72 59 fc.mnvdb@free.fr Siège social : 78 route de

Siège social : 78 route de Nozay, 91620 La Ville du Bois

fcmnvdb.footeo.com



HCCM hockey club du canton de Montlhéry

Hockey sur rollers (Rink Hockey).

Public:

tout public, à partir de 3 ans

Lieu de pratique : Escale La Ville du Bois, Cosom de Linas, avmnase de Montlhéry

Tarif: A partir de 120 €

Contact

Michel Sorribas (président) 06 86 65 63 92 contact@hccm91.com Siège social : mairie 1, rue Blanche de Castille 91310 Montlhéry

hccm91 com



Judo Ju-Jitsu Club de La Ville du Bois

Pratique du judo.

Publics : Enfants à partir de 4 ans / Adultes

Lieu de pratique et horaires :

Gymnase des Bartelottes Lundi, mercredi, vendredi : de 17h30 à 20h30 Samedi : de 9h à 12h

Contact

Claude Guégan (président)
Patrick Bessières · 01 69 01 59 36
06 72 03 82 58 · bebess2@free.fr
Siège social : 2 chemin des Fosses
Rondes. 91620 La Ville du Bois



Karaté Club La Ville du Bois

Cours de karaté. Le karaté est avant tout un apprentissage des situations dangereuses. Une fois assimilé, le combat devient créatif et ludique, il devient un art martial.

Public : tout public à partir de 6 ans

Lieu de pratique : Cymnase des Bartelottes

Horaires:

Mardi : 18h à 19h (6-7 ans) Jeudi : 18h à 19h (7-8 ans) Mardi et jeudi : 19h à 20h

(9 ans et +)

Mardi et jeudi : 20h00 à 21h30

(ados et adultes)

Tarif: de 140 à 200 € selon âge

Contact

Stéphane Bire (professeur) 06 81 89 72 15 club.karate.vdb@gmail.com



La Ville du Bois Futsal VDBFC

Futsal - football en salle avec 2 équipes et 5 joueurs dont 1 gardien de but. Durée des matchs : 2 x 25 minutes

Public: adultes

Lieu de pratique et horaires :

Gymnase de l'Escale Lundi : 20h15 - 23h Samedi : 10h - 12h

Contact

Yann Depre (président) yann.depre@free.fr

Moto club de l'Essaim

Réunion de passionnés de moto. Sorties en moto.

Contact

Stéphane Piaumier (président) stephanepiaumier@yahoo.fr Siège social : Chez Madame Lelandais, 23 chemin des Berges, 91620 La Ville du Bois

Retraite Sportive

Randonnée, marche nordique, danse en ligne, aquagym, golf, swin golf etc... Une seule licence pour tous les sports valable dans toute la France.

Public: seniors de 50 ans et

plus

Horaires : pendant la journée

et l'année scolaire

Tarif: 34 € (+ participation supplémentaire pour certaines activités)

Contact

Guy Hospital (président)
01 69 01 51 66
retraitesportivevn@gmail.com
Joël Gillot (vice-président)
06 12 68 98 20
Siège social : mairie,
place du Général de Gaulle
91620 La Ville du Bois
retraitesportivevn2.blogspot.com





Tennis Club

Mini tennis. Club junior. Tennis loisir. Tennis compétition.

Public: tout public **Cours collectifs:** du lundi au samedi

Tarif:

Adhésion annuelle : 47 € (enfants) et 94 € (adultes) Cours : de 125 € à 270 € Licence FFT obligatoire

Contact

Sophie Rebuffo (présidente) 06 95 46 97 71 bureau@tcvb.fr Siège social : mairie, place du Général de Gaulle, 91620 La Ville du Bois www.tcvb.fr

Vélo Club Urbisylvain VCU

Cyclotourisme FFCT. Cyclosport UFOLEP. Pratique du cyclotourisme et du cyclosport.

Public : tout public (enfants accompagnés)

Contact

Michel Radovic (président) 01 69 01 66 95 vcu.lvdb@cegetel.net Siège social : mairie, place du Général de Gaulle, 91620 La Ville du Bois



ASCHAS Association Socio Culturelle Haïtienne d'Aide aux Secours

Promotion et réhabilitation des enfants et familles haïtiennes défavorisées.

Public: enfants, jeunes et adultes

Horaires: 9h à 19h Contact

Pierre-Antoine François aschasaidehaiti@yahoo.fr Siège social : 9 bis rue des Ecoles, 91620 La Ville du Bois

Astula du Bois

Aide aux devoirs pour les collégiens, en collaboration avec l'association Inter'Val. Apprentissage de notre langue à des personnes étrangères, résidant en France, ayant ou non été scolarisées

dans leur pays d'origine. Accompagner ces personnes dans leur intégration sociale. **Public:**

Aide aux devoirs : collégiens Alphabétisation : adultes

Lieu de pratique et horaires :

29 chemin des Berges, 91620 La Ville du Bois Horaires adaptés et définis entre les bénévoles et les apprenants

Tarif: Cotisation annuelle de 5 € (adultes)

Contact

Arnaldo Giarmana (président) Emile Deiss (trésorier) 01 60 14 35 95 · 01 64 49 00 76 astuladubois@gmail.com Siège social : 29 chemin des Berges, 91620 La Ville du Bois

Bien Vivre à La Ville du Bois

Proposer des améliorations du cadre de vie et lutter contre les nuisances.

Public: tout public
Tarif: à partir de 6 €
Contact





Gérard Tessier (président) 06 81 08 23 11 info@bwb.org Siège social : 53 rue du Grand Noyer, 91620 La Ville du Bois www.bwb.org

FCPE La Ville du Bois

Participation à la vie des écoles (conseil d'école, fête de fin d'année), actions menées concernant divers sujets (commissions des menus, travaux, sécurité, promotion de la lecture par l'offre d'un livre, trocadon...).

Public: parents d'élèves



Lieu de pratique et horaires :

l^{er} mardi des mois pairs 20h30, et

1^{er} vendredi des mois impairs, 20h30, au Foyer des anciens

Contact

Marie Mary (présidente) 06 11 10 67 22 fcpelavilledubois@gmail.com Siège social : 34 chemin des Clos, 91620 La Ville du Bois http://fcpevdb91.free.fr/

FNACA Fédération Nationale des Anciens Combattants d'Algérie, de Tunisie et du Maroc

Défense du devoir de mémoire envers les victimes civiles et militaires des guerres et du droit à réparation envers les anciens combattants d'Afrique du Nord.

Public: anciens combattants

d'Afrique du Nord

Tarif: 25 € par an, calendrier et abonnement à "l'Ancien d'Algérie" compris

Contact

Jean Horvath (président) 01 69 01 85 60 fnaca.lvdb@comcable.fr Siège social : mairie, place du Général de Gaulle, 91620 La Ville du Bois



·86· .87·

· LE GUIDE DES ASSOCIATIONS ·

Inter'Val

Association de prévention spécialisée s'adres-

sant aux jeunes de 11 à 25 ans et à leurs familles rencontrant des difficultés.

Lieu de pratique et horaires :

29 chemin des Berges, 91620 La Ville du Bois Tous les jours, sur rendez-vous

Tarif: gratuit

Contact

Emile Deiss (président) 01 64 49 00 76 interval.lvdb@voila.fr Siège social : 5 rue de la Basse Roche, 91140 Villebon-sur-Yvette

Les Amis d'un Coin de l'Inde... et du Monde LACIM

Aide aux pays en voie de développement. Parrainage d'un village du Mali.

Public: habitants du secteur **Tarif:** cotisation annuelle **Contact**

Jean Chevalier (président) 01 69 01 68 68 Siège social : 41 rue des Joncs Marins 91620 La Ville du Bois

Les enfants du Vietnam Kim Yên

Activités culturelles et sportives, organisation de manifestations diverses dans le but de réunir des fonds pour venir en aide aux enfants défavorisés du Vietnam.

Public: tout public **Tarif:** adhésion: 10 €

Contact

Gilles Pham Van (président)
01 60 81 20 38
gilles.pham@laposte.net
Laurent et Nathalie Pham Van
01 69 01 05 41
Inphamvan@free.fr
Siège social: 6 route de Nozay,
91620 La Ville du Bois

Secours Catholique



Accueil au local avec aide alimentaire et vestimentaire (2 colis par mois). Ecoute, accompagnement y compris aide aux démarches. Accueil autour d'une tasse de café de tous ceux qui sont confrontés à la solitude ou en recherche d'échanges.

Horaires:

Les mardis et vendredis, de 9h à 12h et de 14h à 16h30

Contact

Françoise Carré (responsable) 01 69 01 89 46 · 06 98 35 86 84 Siège social : Maison de la Solidarité, 10 rue Ambroise Paré, 91620 La Ville du Bois

Secours Populaire

Aide caritative morale et matérielle.

Horaires:

2^{es} et 4^{es} jeudis du mois : 10h-12h et 14h-15h30

Contact

Martine Lemaire (présidente) 01 69 63 02 64

Siège social : mairie, place du Général de Gaulle, 91620 La Ville du Bois

Foyer des Anciens

Sorties à thème (spectacles divers), loisirs ludiques, repas dansants. Voyage annuel.

Public: préretraités, retraités et anciens

Lieu de pratique et horaires :

Salle du Foyer des Anciens (20 rue Ambroise Paré) Lundi : de 14h à 19h Mardi : de 17h à 18h45 Jeudi : de 10h à 20h Vendredi : de 17h à 18h45 **Tarif** : 20 € / an

Tarif: 20 € / an Contact

Christian Michard (président) 01 69 80 60 67 (rép.) foyer-Ivdb@laposte.net Siège social : mairie, place du Général de Gaulle, 91620 La Ville du Bois

GIV

Autres

Organisation de rassemblement de joueurs de jeux vidéos.

Public: 16 ans et + **Lieu de pratique:** Escale

Contact:

contact@giv-lan.fr www.giv-lan.fr/



.88.

• LE GUIDE DES ASSOCIATIONS •

L'art en bar

Développer et mettre en place des actions en faveurs de filières courtes et locales de consommation solidaire (création de meuble en palette, customisation et rénovation de meubles et objets de déco de récupération, commandes groupées...). Développer et promouvoir les échanges et les activités interculturelles et intergénérationnelles dans le but de rendre accessible à tous l'animation socio-

Lieu de pratique et horaires : (à venir)

Tarifs: cotisation annuelle 5€

Public: tout public

Contact

culturelle.

Sébastien PRADEAU (président)

06 87 00 20 68 06 47 41 33 53

aeb.cafeassociatif@gmail.com Siège social : 4, rue des Ecoles 91620 La Ville du Bois **Urbis Poker**

Club de poker amateur.
Joueurs débutants et chevronnés s'affrontent au cours de tournois organisés mensuellement. Le club a vocation à participer aux tournois interclubs de poker mais aussi et surtout à faire se rencontrer des passionnés du jeu de tous horizons et de tous niveaux.

Public : Adultes **Tarif :** 30€ pour l'année

Contact

urbispoker@gmail.com

Siège social :

1 Chemin de la Cerisaie 91620 La Ville du Bois



NUMÉROS / UTILES /



• URGENCES VITALES •

Urgences (n° européen): 112

■ Pompiers: 18

Samu: 15

SOS médecins : 0 826 88 91 91

■ Police nationale: 17

■ **Police municipale :** 01 64 49 55 60

Gendarmerie: 01 69 63 25 00

SOS mains (clinique de l'Yvette) : 0 826 30 60 30

Centre anti poison Evry : 01 40 05 48 48

Allô, enfance en danger : 119 (numéro gratuit 24h/24)

■ Enfants disparus : 116 000

Urgences hôpital de Longjumeau: 01 64 54 30 34

Urgences pédiatriques de l'hôpital de Lonjumeau : 01 64 54 30 06

• URGENCES TECHNIQUES •

GRDF (urgences): 0 800 47 33 33

ERDF (dépannage): 09 72 67 50 91

Lyonnaise des eaux (urgences): 0 977 401 142

• PRÉVENTION ÉCOUTE •

■ Centre Communal d'Action Sociale: 01 69 63 32 79

Alma (maltraitance sur personnes âgées ou handicapées): 39 77

■ **Alcool info service :** 0 980 980 930

■ Cancer Info Service : 0.805 123 124

■ **Drogues info service :** 0 800 23 13 13

■ Tabac info service : 39 89

Ecoute cannabis: 0 980 980 940

■ Jeunes violences écoute : 0 808 807 700

Joueurs écoute info service : 09 74 75 13 13

■ Inter'Val (prévention des jeunes): 01 64 49 00 76

Mission Locale des 3 Vallées : 01 64 49 78 02

Sida info service : 0 800 840 800

■ **SOS** amitié lle-de-France : 01 42 96 26 26

Accueil sans abri: 115

■ Mediavipp 91 (aide aux victimes): 01 60 78 84 20

CIDFF Essonne (droit des personnes - permanence juridique): 01 60 78 46 30

• ADMINISTRATION •

Mairie de La Ville du Bois : 01 64 49 59 49

■ Allô Service Public : 39 39

Orange: 10 14

■ La Poste (service consommateurs): 36 31

■ Centre des finances publiques (impôt sur revenus, taxe habitation) : 01 69 93 58 33

■ **Préfecture** (Evry) : 01 69 31 96 96

Sous-préfecture (Palaiseau) : 01 69 91 91 91

■ Tribunal Grande Instance (Evry): 01 60 76 78 00

Tribunal d'Instance (Longjumeau): 01 69 10 26 50

■ **Notaire** (consultations gratuites par la chambre des notaires de l'Essonne, sur rendez-vous, à Evry): 01 60 78 01 27

· SANTÉ ·

Pharmacie de garde

Nuit (20h-8h): contacter le commissariat de police de Sainte-Geneviève au 01 69 72 17 17 Dimanche et jours fériés: les pharmacies affichent la pharmacie de garde

Hôpitaux et cliniques

Centre Hospitalier de Longjumeau

159 rue du Président François Mitterrand 91160 Longjumeau Tél.: 01 64 54 33 33

Centre Hospitalier d'Orsav

4 place du Général Leclerc 91400 Orsay Tél : 01 69 29 75 75

Centre Hospitalier d'Arpajon

18 avenue de Verdun 91290 Arpajon Tél. : 01 64 92 92 92

Clinique de l'Yvette

67-71 route de Corbeil 91160 Longjumeau Tél. : 0 826 30 60 30

Clinique des Charmilles

12 bd Pierre Brossolette 92290 Arpajon Tél.: 01 69 26 88 88

Centres de santé

Dispensaire

Place du Maréchal Leclerc 91260 Juvisy-sur-Orge Tél.: 01 69 21 49 22

Centre de soins

42 rue Marx Dormoy 91300 Massy Tél. : 01 69 30 29 74

Hôpital privé Jacques Cartier

6 avenue Noyer Lambert 91300 Massy Tél · 01 60 13 60 60

Professionnels médicaux et paramédicaux

Médecins généralistes

Centre Médical Ambroise Paré Martine Bécourt, Philippe Boissel, Nathalie Rodriguez 58 Grande Rue 91620 La Ville du Bois Tél.: 01 60 82 57 32

Chirurgien dentiste

Jean-Jacques Aiach 7 Grande Rue 91620 La Ville du Bois Tél.: 01 69 80 61 47

Infirmiers

- Isabelle Raymond Fabienne Begard Françoise Le Floch Dominique Gréard 35 rue du Gaizon 91620 La Ville du Bois Tél: 06 63 89 59 34
- Sonia Génisson 38 Grande Rue 91620 La Ville du Bois Tél.: 06 99 79 01 84
- Angélique Cazard
 38 Grande Rue
 91620 La Ville du Bois
 Tél.: 06 70 34 10 26

Masseurs-kinésithérapeutes

- Marie-France Guillevin, Isabelle Gauche-Lopez 18 Grande Rue 91620 La Ville du Bois Tél : 01 69 80 73 78
- Olivier Walter
 Cabinet des Acacias
 4 allée Saint Fiacre
 91620 La Ville du Bois
 Tél.: 01 69 01 95 17

Orthophonistes

- Maeva Tramoni Anne Crabérou Céline Ferré Claudine Fournier 6 rue du Grand Noyer 91620 La Ville du Bois Tél.: 01 69 80 70 64
- Marie Gréau 58 bis Grande Rue 91620 La Ville du Bois Tél.: 01 69 01 20 90

Pédicure-podologue

David Rayer 21 chemin des Erables 91620 La Ville du Bois Tél.: 01 69 01 95 29

Pharmacies

- Pichereau 1 Grande Rue 91620 La Ville du Bois Tél.: 01 69 01 06 47
- Centre commercial VDB 91620 La Ville du Bois Tél.: 01 64 49 72 84

Psychologue clinicienne et thérapeute familiale

Emmanuelle Roy-Toueix 38 Grande-Rue 91620 La Ville du Bois Mobile : 06 08 14 86 72 emmaroytoueix@yahoo.fr

Psychologue clinicienne

Corine Nguyen-Colombini 58 bis, Grande Rue 91620 La Ville du Bois Tél.: 01 77 06 56 71 Mobile: 06 20 31 20 36 corinenguyen@aol.com

Psychothérapie, sophrologie et soutien à la parentalité

Sandra Le Moing 38 Grande Rue 91620 La Ville du Bois Mobile : 06 09 15 62 21 sandra.le-moing@laposte.net

Centre médico-psychologique

- CMP adultes
 181 route de Corbeil
 91700 Sainte-Geneviève
 Tél.: 01 60 48 74 80
- CMP enfants-adolescents 14 chemin de la Croix du Mesnil
 91310 Longpont-sur-Orge

Tél.: 01 64 49 02 42

• TAXIS (la Ville du Bois) •

Amaral taxi

Tél.: 06 85 33 64 29

Felix Fernando

Tél.: 06 64 16 73 55

Georges lemmolo



8 Mai 1945 (voie du)	2
A	
Acacias (chemin des)	2
Alexandre Dumas (impasse)C	5
Ambroise Paré (rue)C	
Arboriculteurs (impasse des)	
Auvergnes (chemin des)B4-C-	
В	
Bartelottes (rue des) Bi	2
Bas des Vaux (chemin du)B5-C	5
Beaulieu (avenue de)	4
Beaulieu (place)C4.D4	4
Bel Egout (sentier du)C	5
Belles Dames - Montlhéry (pont des)De	
Bergers (sentier des)	
Berges (chemin des)C3.D	
Bicentenaire 1789-1989 (allée du) D	
Bois des Vallées (sentier du)	
Bois Monsieur (sentier du)	
Bouleaux (voie des)	
Bretelles d'accès RN 20	_
vers Orléans- MontlhéryD	5
vers Offearis- Mortunery	J
C	
Carriers (allée des)	4
Carriers (allée des)	4 2
Carriers (allée des)	4 2 3
Carriers (allée des) C Casimir Gouny (rue) C2-D Cerisaie (chemin de la) C Chailloux (chemin des) C	4 2 3 3
Carriers (allée des) C Casimir Gouny (rue) C2-D Cerisaie (chemin de la) C Chailloux (chemin des) C	4 2 3 3
Carriers (allée des) Co Casimir Gouny (rue) C2-D: Cerisaie (chemin de la) Ci Chailloux (chemin des) Ci Châtaigners (sentier des) B2-C:	4 2 3 3
Carriers (allée des) Co Casimir Gouny (rue) C2-D: Cerisaie (chemin de la) C: Chailloux (chemin des) C: Châtaigners (sentier des) B2-C: Chanterelles (allée des) A: Circulaire (rue) Co	4 2 3 3 2 2 4
Carriers (allée des) Co Casimir Gouny (rue) C2-D: Cerisaie (chemin de la) C Chailloux (chemin des) C Châtaigners (sentier des) B2-C Chanterelles (allée des) A Circulaire (rue) C Clos de la Brizarde (sentier du) C	4 2 3 3 2 4 5
Carriers (allée des) Co Casimir Gouny (rue) C2-D: Cerisaie (chemin de la) C Chailloux (chemin des) C Châtaigners (sentier des) B2-C Chanterelles (allée des) A Circulaire (rue) C Clos de la Brizarde (sentier du) C	4 2 3 3 2 4 5
Carriers (allée des) Co Casimir Gouny (rue) C2-D: Cerisaie (chemin de la) C Chailloux (chemin des) C Châtaigners (sentier des) B2-C Chanterelles (allée des) A Circulaire (rue) C Clos de la Brizarde (sentier du) C Clos (chemin des) C2-D Casimir Goung	4 2 3 3 2 2 4 5
Carriers (allée des) Casimir Gouny (rue) Cerisaie (chemin de la) Chailloux (chemin des) Châtaigners (sentier des) Chanterelles (allée des) Circulaire (rue) Clos de la Brizarde (sentier du) Clos (chemin des) Coquelicots (chemin des)	4 2 3 3 2 2 4 5 2 4
Carriers (allée des) Casimir Gouny (rue) C2-D: Cerisaie (chemin de la) C Chailloux (chemin des) C Châtaigners (sentier des) B2-C: Chanterelles (allée des) A Circulaire (rue) C Clos de la Brizarde (sentier du) C Clos (chemin des) C2-D: Coquelicots (chemin des) C Croix Saint Jacques (chemin de la) D	4 2 3 3 2 2 4 5 2 4 2
Carriers (allée des) Casimir Gouny (rue) C2-D: Cerisaie (chemin de la) C Chailloux (chemin des) C Châtaigners (sentier des) B2-C: Chanterelles (allée des) A Circulaire (rue) C Clos de la Brizarde (sentier du) C Clos (chemin des) C2-D: Coquelicots (chemin des) C Croix Saint Jacques (chemin de la) D	4 2 3 3 2 2 4 5 2 4 2 4
Carriers (allée des) Casimir Gouny (rue) Cerisaie (chemin de la) Chailloux (chemin des) Châtaigners (sentier des) Chanterelles (allée des) Circulaire (rue) Clos de la Brizarde (sentier du) Coquelicots (chemin des) Coquelicots (chemin des) Croix Saint Jacques (rue de la) D2-E	4 2 3 3 2 2 4 5 2 4 2 4
Carriers (allée des)	4 2 3 3 2 2 4 5 2 4 2 2 1
Carriers (allée des) Casimir Gouny (rue) Cerisaie (chemin de la) Chailloux (chemin des) Châtaigners (sentier des) Chanterelles (allée des) Circulaire (rue) Clos de la Brizarde (sentier du) Coquelicots (chemin des) Croix Saint Jacques (rue de la) Division Leclerc - RN 20	4 2 3 3 2 2 4 5 2 4 2 2 1
Carriers (allée des)	4 2 3 3 2 4 5 2 4 2 1 1
Ecoles (rue des) C3-D.	4 2 3 3 2 2 4 5 2 4 2 3 1 1
Carriers (allée des)	4 2 3 3 2 2 4 5 2 4 2 1 1 1 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3
Carriers (allée des)	4 2 3 3 2 2 4 5 2 4 2 1 1 3 3 4
Carriers (allée des) Casimir Gouny (rue) C2-Di Cerisaie (chemin de la) C Chailloux (chemin des) C Châtaigners (sentier des) B2-C Chanterelles (allée des) A Circulaire (rue) C Clos de la Brizarde (sentier du) C Clos (chemin des) C2-Di Coquelicots (chemin des) C Croix Saint Jacques (chemin de la) D Croix Saint Jacques (rue de la) D2-E D Division Leclerc - RN 20 (avenue de la) D5 à E E Ecoles (rue des) C3-Di Emile Orriols (rue) C3-Di CC-Di CC-	4 2 3 3 2 2 4 5 2 4 2 1 1 3 3 4

Forêts (sentier des).....

Fosse aux Moines (chemin de la)...A2-B2

Fosses Rondes (chemin des). Fosses Rondes (impasse des).	
G	
Gaillard (rue de)	D3·D4
Gaillard (sentier de)	D3·D4
Gaizon (rue du)	B4.C4.C3
Garenne (chemin de la)	C5
Grand Noyer (rue du)	D3-D2-E2
Grande Rue	C3·D4
Grange aux Cercles (rue de la)D2•E2
Graviers (allée des)	D5
Graviers - Montlhéry (rond po	int des)D5
Graville (passage de)	C3
Grenouillère (chemin de la)	C4
Gris Près (sentier des)	B4
Gros Chêne (chemin du)	B4
Guédrons (chemin des)	C4
Н	
Hameau (impasse du)	
Haut des Vaux (chemin du)	B5
3	
Jean de La Fontaine (rue)	
Jean-Jacques Rousseau (rue).	
Jacques Tati (allée)	
Jones Marins (sentier des)	
Jones Marins (route des)	A2 à D2

L	
Lauriers (allée des)	C3
Lièvres (chemin des)	B4
Longaines (rue des)	B2
Lunézy (chemin de)	A2-B1-C1
Lunézy (sentier de)	A2

Maisonnettes (chemin des)	C1
Maraîchers (rue des)	D4
Ménil (chemin du)	C4·D4
Mésanges (allée des)	B2
Messe (sentier de la)	A3
Montlhéry (Vieux Chemin de)	C5•C4
Morilles (allée des)	A2
Moutons (chemin des)	C4
Murger à Jamais (chemin du)	C5·D5

N	
Néfliers (ruelle des)	D3
Nozay (route de)	A2-B2-C2

0	
Orge (impasse de l')	D4·D5
P	
Panorama (ruelle du) Pente Douce (chemin de la) Petites Montées (sentier des) Peupliers (voie des) Pins (allée des) Pionniers (chemin des) Place Verte (chemin de la) Plateau (chemin du) Plessis Saint Père (rue du) Poirier de Cloches (sentier du) Pommiers (impasse des) Postes (voie des) D4- Près (rue des)	C2 C4 D3 D5 C2 B2.B3 C2.C3 D2.E2 D3.D2.D3.D2
Presbytère (ruelle du)	.C2-C3
Q	
Quererains (sentier des)	D3·D2
R	
RN 20 E Renondaines (rue des). Roche à l'Hermite (chemin de la) Roches (voie des). Roseraie (allée de la). Ruelle des Vaux (chemin de la). Ruisseau Blanc (chemin du). Ruisseau Blanc (rue du). Riots (chemin des).	C5 C5·C4 B5·C5 D4 B5 A2
S	

Saint Fiacre (allée)....

Source (rue de la)....

Trous (sentier des)...

Vallées (chemin des)... Vallon (allée du).....

Vaux (chemin des)..... Victor Hugo (allée).....

Vignes (allée des)...

Voltaire (impasse)...

Voie Nouvelle

Trou à Terre (chemin du)..... Turaude (chemin de la).... .D5

B3

C4

.....A2 .B4•C5

.....C4 .B2.B3

D4·D5

Cimetière Cimet	Repères	
Tennis C1-E Stade A Église C Presbytère D Ecole Notre Dame D Ferme de la Croix Saint-Jacques/ Ecole municipale de musique et de danse D1-D Zone commerciale des Graviers D Zone commerciale VDB D Escale C Escale C Ecole des Renondaines C Ecoles Ambroise Paré et Marie Curie C Petit gymnase C Cymnase des Bartelottes B	□ Château/ISC	C3
Stade A Église C Presbytère D Ecole Notre Dame D Ferme de la Croix Saint-Jacques/ Ecole municipale de musique et de danse D1-D Zone commerciale des Graviers	2 Cimetière	C3
Église C Presbytère D Ecole Notre Dame D Ferme de la Croix Saint-Jacques/ Ecole municipale de musique et de danse D1-D Zone commerciale des Graviers	3 Tennis	C1·D1
Presbytère D Presbytère D Ecole Notre Dame D Ferme de la Croix Saint-Jacques/ Ecole municipale de musique et de danse D1-D Zone commerciale des GraviersD Zone commerciale VDB D Hôtel de ville CD Escale D Ecole des Renondaines CD Ecoles Ambroise Paré et Marie Curie CD Petit gymnase CD	4 Stade	A2
7 Ecole Notre Dame D 6 Ferme de la Croix Saint-Jacques/ Ecole municipale de musique et de danse D1-D 7 Zone commerciale des Graviers	5 Église	C3
Ferme de la Croix Saint-Jacques/ Ecole municipale de musique et de danse D1-D Zone commerciale des GraviersD Hôtel de ville C Escale D Ecole des Renondaines C Ecoles Ambroise Paré et Marie Curie C Gymnase des Bartelottes B	Presbytère	D3
Ecole municipale de musique et de danse D1-D Zone commerciale des GraviersD Hôtel de ville C Escale D Ecole des Renondaines C Ecoles Ambroise Paré et Marie Curie C Cymnase des Bartelottes B	Ecole Notre Dar	neD3
et de danse D1-D Zone commerciale des Graviers D1-D Zone commerciale VDB C Hôtel de ville C Escale D Ecole des Renondaines C Ecoles Ambroise Paré et Marie Curie C Gymnase des Bartelottes B	Ferme de la Cro	oix Saint-Jacques/
Zone commerciale des Graviers	Ecole municipa	le de musique
Zone commerciale VDB Hötel de ville Bibliothèque Escale Colle des Renondaines Ecoles Ambroise Paré et Marie Curie Petit gymnase Gymnase des Bartelottes Zone Commerciale VDB Commerciale VDB College	et de danse	D1·D2
Hôtel de ville C Bibliothèque C Escale D Ecole des Renondaines C Ecoles Ambroise Paré et Marie Curie C Petit gymnase C Gymnase des Bartelottes B	Zone commerc	iale des GraviersD5
Bibliothèque C Escale D Ecole des Renondaines C Ecoles Ambroise Paré et Marie Curie C Petit gymnase C Gymnase des Bartelottes B	Zone commerc	iale VDBD1
Escale C Ecole des Renondaines C Ecoles Ambroise Paré et Marie Curie C Petit gymnase C Cymnase des Bartelottes B	🛚 Hôtel de ville	C3
Ecole des Renondaines C Ecoles Ambroise Paré et Marie Curie C Petit gymnase C Cymnase des Bartelottes B	Bibliothèque	C3
Ecoles Ambroise Paré et Marie Curie C Petit gymnase C Gymnase des Bartelottes B	Escale	D3
et Marie Curie C Petit gymnase C Cymnase des Bartelottes B	Ecole des Reno	ndainesC5
Petit gymnase C Gymnase des Bartelottes B	Ecoles Ambrois	e Paré
77 Gymnase des Bartelottes B	et Marie Curie	C3
•	Petit gymnase	C3
	🔟 Gymnase des B	artelottes B2
Ecole des Bartelottes B	🔟 Ecole des Barte	lottes B2



Mairie Place du Général de Gaulle 91620 La Ville du Bois Tél.: 01 64 49 59 49